



Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali
Analysen eidgenössischer Urnengänge

Analyse des votations fédérales du 29 novembre 1998

Lionel Marquis, Romain Lachat, Dominique Wisler

Résultats des votations	Oui	Non
Arrêté fédéral relatif à la réalisation et au financement des projets d'infrastructure des transports publics (modernisation des chemins de fer)	1 104 235 63.5%	634 711 36.5%
Arrêté fédéral sur un nouvel article céréalier de durée limitée	1 318 462 79.4%	341 715 20.6%
Initiative populaire «Pour une politique raisonnable en matière de drogue» (initiative «Droleg»)	454 542 26.1%	1 289 076 73.9%
Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (loi sur le travail)	1 072 988 63.4%	619 727 36.6%
Ayant droit de vote	4 603 160	
Participation	37.7%	



**Université
de Genève**

Institut de recherche
Bureau de Berne, Hirschengraben 5
Case postale 6323, 3001 Berne
Téléphone 031 311 08 06, Téléfax 031 311 08 19

Département de science politique
Faculté des sciences économiques et sociales
102, Boulevard Carl-Vogt, 1211 Genève 4,
Téléphone 022 705 83 60

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 les votations et les élections fédérales sur la base d'interviews menés scientifiquement. L'Institut de recherche GfS est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente analyse est l'œuvre du Département de science politique de l'université de Genève.

Institut de recherche GfS

Directeur de projet: Claude Longchamp
Secrétariat: Silvia-Maria Ratelband

TED/Banque de données: Urs Bieri
Chef des travaux pratiques: Georges Ulrich

Université de Genève, Département de science politique

Responsable: Prof. Hanspeter Kriesi

Auteurs: Lionel Marquis
Dominique Wisler
Romain Lachat

Composition et impression

Satzart SA, Berne
Imprimerie Heinz Arm, Berne

Commandes

Les analyses VOX sont disponibles au prix de fr. 75.- (étranger: fr. 85.-) par an. Des numéros séparés peuvent être commandés au prix de fr. 25.- (étranger: fr. 30.-) auprès du secrétariat du GfS, Centre de recherche, case postale 6323, 3001 Berne, tél: 031 311 08 06, fax: 031 311 08 19.

Citations et copyright

Pour le présent numéro: Lionel Marquis, Dominique Wisler, Romain Lachat: Analyse des votations fédérales du 29 novembre 1998, VOX N° 65, GfS et DSP, Zurich 1999. D'une manière générale: Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'institut de recherche sociale pratique GfS en collaboration avec les départements de sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, Zurich 1977 ss.

23^e année, © by GfS et DSP
Tirage: 1100 exemplaires

Table des matières

1. Importance des projets et compétence politique	5
2. Moment de la décision et utilisation des médias	7
3. Arrêté fédéral sur le financement des transports publics	8
3.1 La situation de base	8
3.2 Le profil du vote	9
3.3 Les motivations du vote	14
3.4 Le soutien aux arguments	16
4. Loi sur le travail	18
4.1 La situation de base	18
4.2 Le profil du vote	20
4.3 Les motivations du vote	23
4.4 Le soutien aux arguments	24
5. Arrêté fédéral sur un nouvel article céréalier	26
5.1 La situation de base	26
5.2 Le profil du vote	28
6. Initiative «Droleg»	28
6.1 La situation de base	28
6.2 Le profil du vote	29
6.3 Les motivations du vote	34
6.4 Le soutien aux arguments	35
7. La participation	37
8. La méthodologie	40
Principaux résultats des votations fédérales du 29 novembre 1998	41

Tableau I.1: Résultats effectifs des votations pour la Suisse et par canton en pour cent des votants (Résultats officiels provisoires)

Canton	Participation en %	Financement des transports publics	Article céréaliier	Initiative «Droleg»	Loi sur le travail
CH	37.6	63.5	79.4	26.1	63.4
ZH	41.0	65.5	82.6	32.2	74.1
BE	37.0	65.7	81.0	27.2	65.3
LU	40.6	63.1	78.7	23.9	63.6
UR	38.6	69.1	72.7	27.5	62.4
SZ	34.4	50.2	67.9	26.4	60.2
OW	49.5	48.9	71.6	24.9	62.1
NW	43.6	55.4	71.7	25.0	58.9
GL	31.7	54.0	7.6	25.1	66.1
ZG	39.3	66.8	82.9	27.6	69.3
FR	35.5	57.0	76.6	18.3	50.0
SO	39.7	59.6	77.0	28.3	62.2
BS	44.7	75.1	86.2	33.9	65.5
BL	36.3	68.6	84.4	30.4	67.4
SH	62.8	57.2	76.5	33.4	72.0
AR	42.0	50.0	75.9	24.8	64.1
AI	34.4	38.4	74.4	18.2	63.4
SG	37.0	56.6	77.7	26.2	63.2
GR	33.5	66.5	79.8	28.7	69.1
AG	39.7	53.8	75.7	26.1	64.6
TG	40.3	48.9	67.3	24.8	58.8
TI	34.5	73.6	83.7	19.8	60.3
VD	34.5	63.6	77.6	16.5	52.2
VS	31.4	73.5	71.4	17.1	55.9
NE	30.4	58.5	74.1	14.9	48.3
GE	41.3	78.3	91.1	25.2	54.5
JU	41.0	61.0	71.9	17.3	35.2

Source: <http://www.admin.ch>

1. Importance des projets, compétence politique

Des quatre objets soumis à la votation populaire du 29 novembre, le financement sur les transports publics revêtait une importance particulière aux yeux des répondants (*tableau 1.2*). Le score de 8.1 (l'échelle allant de 1 à 10) obtenu par cet enjeu est très supérieur à la moyenne des dernières années et indique qu'on a perçu dans ce vote un moment crucial de l'avenir du pays. La loi sur le travail et «Droleg» ont également obtenu des scores relativement élevés. Comme prévu, l'article céréalier a été jugé quant à lui plus marginal, à la fois pour le pays et pour soi-même. Les différences d'appréciation entre individus, regroupés en catégories sociales ou politiques, sont généralement assez faibles. L'estimation de l'importance des enjeux augmente en principe proportionnellement au niveau de compétence ainsi qu'à l'âge des répondants. Des variations entre les objets ont pu cependant être décelées. Ainsi, le financement des transports publics a été jugé sensiblement plus important en Suisse alémanique et en Suisse romande qu'au Tessin (resp. 8.2, 8.0, 6.6) et plus important dans les agglomérations urbaines que dans les campagnes (resp. 8.8 et 7.8). La nouvelle loi sur le travail a été jugée plus importante pour le pays en Suisse romande qu'en Suisse alémanique (resp. 7.5 et 6.7); les villes l'ont estimé plus importante que les campagnes (resp. 7.5 et 6.5). Pour «Droleg», les femmes ont jugé l'enjeu d'une libéralisation des drogues plus important que les hommes (resp. 7.4 et 7.0) et l'extrême droite plus important que l'extrême gauche (resp. 7.8 et 6.7).

Tableau 1.2: *Importances pour le pays et personnelle pour les objets soumis au vote (moyennes pour chaque objet)*

	Financement des transports		Article céréalier		«Droleg»		Loi sur le travail	
	moyenne	n	moyenne	n	moyenne	n	moyenne	n
Importance pour le pays	8.1	933	5.3	776	7.3	933	7.0	850
Importance personnelle	5.9	972	3.2	885	5.9	969	5.1	897

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

Les objets soumis en votation ont plutôt donné du fil à retordre aux électeurs lesquels, pour trois objets sur quatre, n'ont pas jugé facile d'arrêter une opinion (*tableau 1.3*). C'est uniquement sur l'enjeu de la libéralisation des drogues qu'une assez nette majorité des répondants a estimé aisé de prendre position. Le nombre relativement élevé d'indécis pour l'article céréalier révèle une autre face du problème de la formation de l'opinion: le niveau de compétence objective.¹ En effet, l'analyse révèle une faible compétence pour 75 pour cent des répondants

¹ En deux mots, l'indice de compétence combine les scores de connaissance et de motivation. Pour la construction de cet indice, on se référera à Marquis, Lionel, 1997. «Politique extérieure et démocratie directe», *Etudes et Recherches*, No 35, Département de science politique, Université de Genève, p. 46.

Tableau 1.3: *Difficulté de se faire un avis pour les objets soumis au vote (pourcentages)*

	Moyenne Fév. 94-sept. 97 (29 objets)	Financement des transports		Article céréaliier		«Droleg»		Loi sur le travail	
	%	%	n	%	n	%	n	%	n
Plutôt facile	51	46	461	38	371	57	569	43	423
Indécis	26	12	124	27	267	13	126	20	199
Plutôt difficile	33	41	414	35	341	30	299	36	355
Total	100%	99%	999	100%	979	100%	994	99%	977

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

sur cet article constitutionnel (tableau 1.4). Les indécis le sont notamment par manque de compétence objective. Sur l'article céréaliier, 94 pour cent des indécis ont manifesté un degré de compétence faible contre 50 pour cent seulement pour ceux qui estimaient aisé de se faire un avis. L'incompétence des répondants sur l'enjeu de la libéralisation du marché des céréales en Suisse n'a pourtant pas profité au oui (massif: 80 pour cent) car, comme on le verra plus loin, d'une part les moins compétents participent moins et, d'autre part, les plus compétents se révèlent avoir approuvé plus massivement l'objet que les incompetents (resp. 95 pour cent contre 77).

Le niveau de compétence sur les drogues et le financement des transports se situe dans la moyenne, avec – cela mérite d'être souligné – un pourcentage de compétence maximale (niveau 4) étonnement élevé. Cette compétence semble tenir à la forte médiatisation de ces deux enjeux et l'intensité des campagnes gouvernementales notamment. Le relatif faible niveau de compétence manifesté par les répondants sur le dernier objet – la loi sur le travail – mérite qu'on s'y arrête un instant. Bien que l'objet eût été déclaré important pour le pays par une large majorité, 62 pour cent des répondants ont un peu paradoxalement manifesté un faible niveau de compétence, et donc une méconnaissance des enjeux. En creusant un peu pour tenter de cerner les traits socio-démographiques de cette population de peu compétents, on peut relever qu'il s'agit en majorité de personnes aux revenus faibles, de femmes et de cantons moins touchés par le chômage (la Suisse alémanique). Si les deux premières variables sont traditionnelles pour expliquer le niveau de compétence des électeurs, on notera qu'il s'agit tout de même des catégories d'individus susceptibles d'être concernés directement par la nouvelle loi. C'est en Suisse romande que la compétence était la plus forte, l'opposition médiatisée au référendum par les syndicats romands² et des taux de chômage plus élevés dans cette région ayant sans doute stimulé l'intérêt et la motivation, et donc fait la différence.

² Rappelons que les syndicats de Suisse alémanique ont fait campagne pour le oui; ceux de Suisse romande pour le non.

Tableau 1.4: Niveaux de compétence relatifs aux quatre objets

	Financement des transports	Article céréaliier	«Droleg»	Loi sur le travail	Moyenne 1981-1995 (n=102 313)
<i>Compétence</i>					
Faible	34	75	34	62	35
Assez faible	12	12	21	20	18
Assez élevé	22	9	20	9	33
Elevée	32	4	24	9	15
Total	100%	100%	99%	100%	101%

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

2. Moment de la décision et utilisation des médias

Quels ont été les vecteurs d'information utilisés par les citoyens durant les campagnes? La presse (articles) a été citée le plus fréquemment (74 pour cent), la télévision venant en second (65 pour cent). Ont suivi la brochure du Conseil fédéral (51 pour cent), la radio (50 pour cent), le courrier des lecteurs (43 pour cent) et les annonces publicitaires dans les journaux (40 pour cent)³. Sur la base des 11 médias pris en considération par le sondage VOX, nous avons construit une échelle d'utilisation des médias comparable à celle élaborée par l'auteur de l'analyse de la votation du 27 septembre 1998 sur la RPLP⁴. Il s'avère ainsi que 9 pour cent des sondés avaient un niveau d'information «nul», 30 pour cent un niveau «faible», 48 pour cent un niveau «moyen» et 13 pour cent un niveau «élevé». Le niveau global d'information s'avère inférieur au niveau enregistré à l'occasion de la votation sur la RPLP de septembre 1998. Cela concorde d'ailleurs avec un taux de participation moindre que lors de la votation de novembre, dans la mesure où l'on sait que niveaux d'information et de mobilisation sont habituellement liés. Ajoutons que les médias ont été plus fréquemment utilisés par les votants que par les abstentionnistes, par les individus ayant déjà pris leur décision avant même le début de la campagne, ainsi que, de manière générale, par les individus plus intéressés par les affaires publiques.

La prise de décision ne s'est pas faite au même moment pour tous les objets. Pour les deux objets les plus mobilisateurs, le financement des transports publics et l'initiative «Droleg», les individus se sont déterminés relativement tôt. Un tiers d'entre eux (respectivement 33 pour cent et 32 pour cent) avaient arrêté leur décision avant même le lancement de la campagne; environ la moitié (resp. 51 pour cent et 52 pour cent) se sont décidés au cours de la campagne (entre 1 et 6 semaines avant la votation); finalement, 16 pour cent ont fait leur choix dans les six jours qui ont précédé le vote. Pour les deux autres objets – l'article céréaliier et la loi sur le travail –, les opinions des

³ Enfin, les imprimés (34 pour cent), les affiches (32 pour cent), le mailing direct (16 pour cent), les communications sur le lieu de travail (16 pour cent) et les actions de stands (8 pour cent) sont également utilisés par une portion réduite de l'électorat.

⁴ Voir Delgrande, Marina, Linder, Wolf 1998. «Analyse des votations fédérales du 27 septembre 1998 (VOX n° 64)». Selon cet indice, un niveau d'information «élevé» correspond à 8-11 médias consultés, un niveau «moyen» à 4-7 médias, un niveau «faible» à 1-3 médias, et un niveau «nul» à aucun média.

répondants se sont forgées tardivement: environ un cinquième (resp. 18 pour cent et 22 pour cent) étaient fixés d'entrée de jeu, plus de la moitié (56 pour cent) se sont décidés au cours de la campagne, et environ un quart (resp. 26 pour cent et 22 pour cent) dans les tout derniers jours.

On peut remarquer, en croisant le vote et le moment de la décision, que l'effet des campagnes sur les quatre objets s'est produit plutôt en défaveur du point de vue gouvernemental. En effet, entre le pourcentage d'avis favorables au Conseil fédéral avant le début des débats et ce même pourcentage enregistré dans les derniers jours de la campagne, on recense, pour chaque objet, une diminution d'opinions positives (-11 pour cent pour la loi sur le travail, -9 pour cent pour l'article céréalier, -6 pour cent pour «Droleg», et -5 pour cent pour le financement des transports publics). A mesure qu'avançaient les campagnes, les citoyens encore indécis jusque là prenaient tendanciellement le contre-pied de l'avis du Conseil fédéral. A cela s'ajoute que le niveau d'information décroît, assez paradoxalement, chez les individus qui déclarent avoir tardivement arrêté leur position⁵. Il semblerait donc que ces «retardataires» se sont décidés en raisons de facteurs exogènes à la campagne.

3. L'arrêté fédéral sur le financement des transports publics

3.1 La situation de base

Le projet de financement des transports publics soumis à votation le 29 novembre 1998 comprend plusieurs volets relativement distincts et constitue l'étape finale d'un long processus législatif enclenché dès 1987 avec l'acceptation populaire du projet «Rail 2000». Le crédit de 5.4 milliards de francs octroyé à l'époque à la modernisation et à l'achèvement du réseau ferroviaire s'est avéré par la suite insuffisant; en conséquence, le projet a été redimensionné en deux grandes étapes, les 13.4 milliards de francs attribués à «Rail 2000» dans le projet de 1998 devant servir à financer la fin de la première étape et garantir les coûts de la seconde. Par ailleurs, conformément à la décision populaire de 1992 de réaliser les nouvelles transversales alpines (NLFA), le projet de 1998 fixe précisément leur mode de financement, estimé à 13.6 milliards. Ainsi, le projet satisfait également aux exigences de «l'initiative des Alpes» – approuvée en 1994 et posant le principe d'un transfert du transport des marchandises de la route vers le rail –, et s'inscrit dans la continuité de la redevance sur le trafic poids lourds liée aux prestations (RPLP) acceptée en septembre 1998. Cette taxe doit servir en effet à financer plus de la moitié du coût total des mesures en faveur des transports publics, en accompagnement d'autres impôts (sur les huiles minérales, augmentation de la TVA) et d'autres sources financières. Enfin, deux autres mesures de moindre coût sont prévues par le projet: le raccordement au réseau à grande vitesse européen, tel que le TGV français, et la protection contre les nuisances sonores émanant du trafic.

⁵ Le coefficient d'association (gamma) entre le niveau d'information et le moment de la décision est compris entre .20** et .29** pour les quatre objets.

Au sein du système de partis, le projet a bénéficié d'un soutien très large.⁶ En effet, ne s'opposaient au projet que l'UDC, le Parti de la Liberté, les Démocrates suisses, ainsi que certaines sections cantonales du PRD (notamment à Zurich), appuyés en la circonstance par le TCS – seule grande association à se prononcer contre le projet⁷. Les opposants au projet ont surtout mis en garde «contre un nouveau gouffre à milliards», c'est-à-dire contre les coûts jugés démentiels, entraînés notamment par le percement de deux tunnels au lieu d'un seul. Dans le camp du oui, on a surtout insisté sur le fait que le projet avait valeur de «signal» à destination des partenaires européens de la Suisse, au moment d'entamer la dernière ligne droite des négociations bilatérales; de plus, on a souligné la cohérence du projet avec les dernières votations en date liées au dossier européen: NLFA, initiative des Alpes, RPLP. Finalement, le projet a été accepté assez nettement par 63.5 pour cent des citoyens et vingt cantons et demi, avec des taux d'approbation dépassant 70 pour cent dans certains cantons (GE, BS, TI, VS); seuls quatre cantons ou demi-cantons ont recueilli des majorités négatives. A première vue le scrutin n'a pas occasionné de clivage entre les deux principales régions linguistiques du pays.

3.2 Le profil du vote

De manière générale, la plupart des caractéristiques socio-démographiques (comme par exemple le sexe, l'âge, ou la confession)⁸ n'ont eu aucune influence sur le vote du 29 novembre. Seules ont compté les variables qui reflètent d'une manière plus directe les intérêts des individus ou leur position idéologique vis-à-vis des réalisations prévues par le projet. Concernant le niveau de formation, on observe une tendance modeste chez les individus de formation supérieure d'approuver plus largement le projet – une configuration que l'on retrouve généralement lors des autres votations liées au dossier européen⁹. Le statut professionnel ne révèle aucun lien systématique avec le vote, mais on soulignera l'unanimité des enseignants et l'approbation beaucoup plus modérée des ouvriers (ceci malgré l'engagement des principaux syndicats en faveur du projet) et des commerçants/artisans. En réalité, la distinction entre le secteur privé et le secteur public vient éclairer l'impact du statut professionnel: les indépendants et les individus travaillant dans les entreprises privées se situent sensiblement au-dessous de la moyenne de soutien au projet du Conseil fédéral, qu'ils soient cadres ou employés. En revanche, les fonctionnaires ont plébiscité le projet, avec des taux d'acceptation de 81 pour cent parmi les cadres et de 87 pour cent parmi les employés. A cet égard, on peut émettre l'hypothèse qu'une partie des employés de la fonction publique avaient un intérêt plus évident au développement du réseau ferroviaire: employés des CFF, fonctionnaires des administrations fédérale et cantonales impliquées de près

⁶ Au Conseil national, le projet a été approuvé par 126 voix contre 30, au Conseil des Etats par 31 voix contre 7. Pour sa part, l'USAM avait donné la liberté de vote.

⁸ On n'enregistre aucune influence du sexe; par rapport à l'âge, le soutien est maximal parmi les 50-59 ans (78 pour cent de oui) et minimal chez les plus jeunes (18-29 ans; 63 pour cent de oui), mais la relation n'est pas significative. La confession ou l'intensité de la pratique religieuse n'ont absolument pas interféré dans la décision de vote. Les plus hauts revenus ont davantage soutenu le projet que les bas revenus, mais la relation n'est statistiquement pas significative.

⁹ Il apparaît cependant que la relation entre le vote et le niveau de formation est plutôt curvilinéaire, ainsi que semble l'indiquer une autre variable synthétisant la formation en trois catégories: les individus d'éducation «supérieure» et «inférieure» sont plus favorables au projet (76 pour cent et 70 pour cent de oui, respectivement) que les individus d'éducation «moyenne» (65 pour cent de oui).

ou de loin dans la mise en œuvre des mesures en faveur des transports publics; par ailleurs, il est probable que certains mécanismes de solidarité (entre différents secteurs de l'administration) et de loyauté (au Conseil fédéral, chef de l'administration fédérale) ont joué un rôle dans l'adhésion massive des fonctionnaires au projet des autorités¹⁰. Enfin, il faut ajouter que les valeurs des fonctionnaires manifestent un certain biais en faveur des valeurs traditionnelles de la gauche¹¹; or la dimension gauche-droite a joué un rôle dans la décision de vote (voir ci-dessous).

Deux autres variables socio-démographiques semblent avoir exercé une influence sur la décision de vote. Premièrement, comme à l'occasion du vote sur la RPLP, un clivage ville-campagne s'est manifesté le 29 novembre: les citoyens ont approuvé le projet de façon plus nette que leurs concitoyens des campagnes. L'Office fédéral de la statistique relève à ce sujet une corrélation exceptionnellement élevée entre les résultats communaux du vote sur la RPLP et ceux du vote sur les transports publics¹². Les nuisances du trafic dans les villes, la perspective du raccordement du réseau ferroviaire suisse au réseau européen à grande vitesse (profitable avant tout aux habitants des villes) et l'argument selon lequel le projet joue en faveur des négociations bilatérales avec l'UE (la politique européenne du Conseil fédéral trouve un meilleur écho dans les villes): ces différentes motivations semblent en mesure d'expliquer l'excellent accueil du projet dans les villes, aussi bien en Suisse alémanique qu'en Suisse romande.

En effet, la variable «région linguistique» ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà par les résultats agrégés: la Suisse romande accepte le projet un peu plus nettement que la Suisse alémanique, mais les différences sont minimes. En revanche, ainsi que lors du vote sur la RPLP, les propriétaires de voitures ont été plus difficiles à convaincre que les non propriétaires – la relation est même linéaire: plus ils possèdent de voitures, moins les individus se sont rangés à la solution du Conseil fédéral pour financer les transports publics¹³.

Nous devons à présent nous tourner vers les variables plus proprement politiques. Entre autres se pose la question de savoir si le projet de financement des transports publics, concocté par un conseiller fédéral socialiste et contenant des dispositions «écologiques», a bien trouvé l'écho attendu au sein du public de gauche.

¹⁰ Ce comportement relativement homogène est notamment possible parce que les fonctionnaires reçoivent davantage d'informations sur leur lieu de travail (32 pour cent affirment avoir utilisé ce genre d'information, contre 15 pour cent dans le privé et 7 pour cent parmi les indépendants); par ailleurs, ils s'engagent plus fréquemment dans certaines formes d'activisme politique: selon leurs propres dires, 61 pour cent ont participé au scrutin, 47 pour cent discutent souvent de politique, 28 pour cent sont souvent sollicités pour donner leur avis, et 28 pour cent cherchent souvent à convaincre leurs interlocuteurs – dans le privé, ces pourcentages atteignent respectivement 52 pour cent, 29 pour cent, 13 pour cent et 14 pour cent.

¹¹ Notamment, environ un tiers des fonctionnaires déclarent appartenir à la gauche modérée ou extrême, contre seulement un cinquième dans le privé et un sixième parmi les indépendants.

¹² Selon l'OFS, les communes urbaines ont accepté le mode de financement des transports publics dans une proportion agrégée de 67 pour cent, contre 55 pour cent dans les communes rurales. Bien que globalement plus élevé que pour la RPLP, le taux de soutien aux transports publics dans chaque commune présente un lien statistique très élevé (coefficient de corrélation: 0.77) avec les résultats du vote de septembre 1998 sur la RPLP (source: <http://www.admin.ch/bfs/news/pm/fp98117.htm>).

¹³ A noter que l'impact sur le vote de la propriété de voitures est surtout remarquable dans les villes; la relation disparaît quasiment à la campagne. Bien que le Conseil fédéral ait renoncé à une taxation supplémentaire de l'essence, la proposition d'affecter une partie du produit des taxes déjà existantes au financement des NLFA a probablement suscité l'inquiétude de certains automobilistes.

Tableau 3.1: Arrêté sur le financement des transports publics – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif	63.5		
Total VOX	70.1	528	
<i>Formation</i>			V=.15*
Ecole obligatoire	71	51	
Apprentissage	65	257	
Maturité, études pédagogiques	67	33	
Formation professionnelle supérieure	79	57	
Haute école technique, école de cadres	69	52	
Université, polytechnicum	83	75	
<i>Statut social</i>			V=n.s.
Paysan	75	16	
Profession libérale académique	69	13	
Commerçant/artisan	64	55	
Cadre supérieur	66	35	
Cadre moyen/inférieur	72	134	
Enseignant	100	17	
Ouvrier qualifié	65	147	
Ouvrier non qualifié	69	45	
<i>Secteur d'activité</i>			V=.21**
Indépendants	65	86	
Cadres du secteur privé	63	92	
Employés du secteur privé	62	171	
Cadres du secteur public	81	32	
Employés du secteur public	87	83	
<i>Lieu de résidence</i>			V=.11*
Grande ville	81	64	
Ville petite et moyenne	71	230	
Campagne	66	234	
<i>Propriétaire de voiture</i>			V=.13*
Aucune voiture	80	95	
Une voiture	69	280	
Deux voitures	68	123	
Trois voitures ou plus	53	30	
*p<.05, **p<.01, n.s.: non significatif.			
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998			

Tableau 3.2: Arrêté sur le financement des transports publics – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif:.....	63.5		
Total VOX:	70.1	528	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V=.32**
Confiant.....	82	267	
Indécis	74	91	
Méfiant.....	49	157	
<i>Lien avec un parti</i> ^a			V=.45**
Parti socialiste	94	87	
Parti écologiste/Alliance verte	(100)	(6)	
AdI, PEP	(86)	(7)	
Parti démocrate chrétien	79	29	
Parti radical-démocratique/libéral	67	73	
Union démocratique du centre	44	55	
Partis d'extrême droite (PdL, DS)	(38)	(8)	
Aucun parti.....	68	202	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			V=.27**
Extrême gauche	92	38	
Gauche	88	94	
Centre	67	203	
Droite	60	105	
Extrême droite	54	43	
Pas de position	71	35	
<i>Appartenance à un syndicat</i>			V=.11*
Membre.....	85	54	
Membre potentiel	70	67	
Non membre	68	400	
<i>Appartenance à une organisation de protection de l'environnement</i>			V=.21**
Membre.....	80	103	
Membre potentiel	79	165	
Non membre	61	252	
<i>Appartenance au TCS</i>			V=.14**
Membre.....	68	249	
Membre potentiel	56	54	
Non membre	76	218	

^a Pour cette variable et pour l'axe gauche-droite, la catégorie «pas de parti» ou «pas de position» n'est pas prise en compte pour l'estimation du coefficient d'association.

*p<.05, **p<.01, n.s.: non significatif.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

Il semble en effet que les prédispositions politiques «classiques» (sympathie partisane, position sur l'axe gauche-droite) ont eu un impact important sur le vote. Ainsi, les sympathisants des partis de gauche (PES, PSS) ont plébiscité le projet, les sympathisants des partis centristes ou de la droite modérée (AdI, PEP, PDC, PRD¹⁴) l'ont approuvé à de larges majorités, tandis que les supporters de l'UDC ou de la droite radicale l'ont rejeté; enfin, le grand groupe des citoyens non affiliés à un parti (plus du tiers des votants) a accepté l'objet dans une proportion à peine inférieure à la moyenne. Cette tendance générale est confirmée par l'influence sur le vote de l'auto-positionnement sur l'échelle gauche-droite: tandis que les individus de gauche (extrême ou modérée) approuvent l'objet à d'écrasantes majorités, le soutien décline progressivement à mesure qu'on se rapproche des positions de la droite radicale. Parmi les motivations possibles du «oui», outre l'écologie et l'Europe, des motivations économiques peuvent avoir mobilisé davantage l'électorat de gauche – ainsi l'argument selon lequel le développement du réseau ferroviaire créera un nombre important de places de travail¹⁵. A cet égard, on observe que les membres de syndicats ont approuvé le projet davantage que la moyenne, ce qui concorde avec l'interprétation économiste. Par ailleurs, les membres d'organisations de protection de l'environnement ont tendanciellement plus soutenu le projet¹⁶, à l'inverse des membres du TCS, ce qui accrédite une certaine opposition «voiture contre écologie» lors de cette votation.

Ensuite, comme c'est systématiquement le cas lors de votations, les individus faisant confiance aux autorités ont largement soutenu un projet élaboré par elles (82 pour cent de oui), contrairement aux citoyens méfiants (49 pour cent de oui). De même, le degré d'intérêt des citoyens pour la politique apparaît lié au vote, mais la relation n'est pas significative. Plus inattendu est le lien apparent (bien que non significatif) entre le vote et la connaissance de l'objet: le Conseil fédéral semble avoir profité d'une moindre connaissance du projet et de son contenu parmi les citoyens¹⁷. Enfin, nous avons examiné le lien entre le vote et les valeurs politiques mesurées par notre sondage. Ces valeurs consistent en 13 échelles graduées de 1 à 7 et exprimant les opinions sur un continuum entre deux attitudes antinomiques: par exemple centralisme vs. fédéralisme, ou protection de l'environnement vs. bien-être économique. Nous avons retenu dans un premier temps les valeurs qui, par une analyse bivariée, apparaissaient liées au vote. Puis nous avons observé leur impact relatif sur le vote au travers d'une procédure de régression logistique. Cette procédure permet de prédire 73 pour cent des réponses (n=508), ce qui est très modeste. Il apparaît finale-

¹⁴ A noter que les partisans du PRD ont accepté l'objet à 72 pour cent (n=65), tandis que les partisans du PLS ont semble-t-il été convaincus par les arguments de l'UDC et de la droite radicale (25 pour cent de oui; n=8).

¹⁵ Par exemple, le conseiller national socialiste Hämmerle parle du projet comme d'un programme d'impulsion pour le marché du travail en Suisse, susceptible de créer directement 7500 postes de travail (NZZ: 13.10.98, p.13).

¹⁶ L'exemple de l'appartenance au VCS illustre cette relation: les membres réels de cette organisation approuvent le projet à 79 pour cent, les membres potentiels encore plus nettement à 84 pour cent, alors que les non membres ne l'acceptent qu'à 66 pour cent (V de Cramer: .15**).

¹⁷ Nous avons construit un index de connaissance sur la base des réponses à deux questions: (1) quel était l'objet de vote?; (2) quel était le contenu de cet objet? Chaque réponse correcte est créditée d'un point, ce qui produit un échelle variant entre 0 (aucune réponse correcte) et 2 (deux réponses correctes). Entre les citoyens «moyennement informés» (score: 1) et les citoyens «bien informés» (score: 2), le taux de soutien au projet chute de 78 pour cent (n=85) à 68 pour cent (n=428). La relation n'est pas statistiquement significative, mais elle persiste après contrôle par d'autres variables telles que l'âge, la région, la formation et le clivage ville-campagne.

ment que seules trois de ces valeurs méritent de figurer parmi les déterminants du vote: l'attitude face à l'égalité entre Suisses et étrangers ($R=.10^{**}$); la préférence pour un système centraliste ou fédéraliste ($R=.11^{**}$); la préférence pour une plus grande ouverture ou la fermeture du pays ($R=.13^{**}$)¹⁸. Ainsi, les individus cumulant les trois valeurs progressistes exprimées par ces échelles (i.e. pour l'égalitarisme Suisse-étrangers, pour le centralisme et pour l'ouverture) ont voté pour le projet à 84 pour cent ($n=170$), tandis que les individus ne partageant aucune de ces valeurs l'ont rejeté (42 pour cent de oui, $n=36$). Il semble donc qu'au-delà de certains aspects concrets du projet (protection de l'environnement, raccordement au réseau ferroviaire étranger, etc.), la votation sur les transports publics a activé des sentiments plus généraux face à la situation actuelle en Suisse, et a bénéficié de l'appui de ceux qui veulent une plus grande intégration du pays dans son environnement international, garantie par un Etat plus fort.

3.3 Les motivations du vote

A présent, nous nous intéressons de plus près aux motivations du vote proprement dites, c'est-à-dire aux motifs invoqués spontanément par les individus pour justifier leur décision. Du côté des motifs du «oui», une catégorie de justifications est nettement prédominante (59 pour cent des votants): il s'agit d'énoncés mettant en évidence l'importance du réseau ferroviaire pour le déchargement du réseau routier et le transfert du transport de marchandises de la route vers le rail. En seconde position vient l'argument européen (29 pour cent des votants), selon lequel le projet est de nature à favoriser l'intégration européenne de la Suisse, notamment en permettant une conclusion rapide des négociations bilatérales¹⁹.

Ensuite, 14 pour cent des votants ont mis en avant le fait que le financement du projet était assuré, notamment grâce au prélèvement de la RPLP approuvé en septembre 1998²⁰. Enfin, des préoccupations écologiques (10 pour cent des votants), le désir d'achever le réseau ferroviaire en perçant les tunnels du Lötschberg et du Gothard (7 pour cent des votants), ainsi que d'autres motifs généraux ou ponctuels complètent la liste. Il s'avère que les motivations relatives à l'environnement et au réseau ferroviaire sont surtout énoncées par le public de gauche, par des Alémaniques, par des individus ne possédant pas de voiture, par des fonctionnaires, ou encore par des habitants des grandes villes; les Romands évoquent plus fréquemment l'argument européen, de même que les habitants des campagnes et les travailleurs du secteur privé.

¹⁸ En prenant toutes les variables de valeur disponibles, cette configuration reste inchangée: les trois variables mentionnées sont toujours les seules déterminantes (avec un apport supplémentaire, quoique marginal, de la valeur «protection de l'environnement-bien-être économique»: $R=.08^*$), alors que la qualité prédictive du modèle n'est pas améliorée. Par ailleurs, les résultats sont comparables si l'on introduit dans le modèle l'axe gauche-droite, ce qui montre que les échelles de valeur relevantes (égalité, centralisme, ouverture) ne se résument pas au placement subjectif sur l'échelle gauche-droite.

¹⁹ Il est à noter que lors de la votation sur la RPLP, les motivations pro-européennes étaient moins fréquemment avancées (14 pour cent des votants); c'est là probablement un signe que l'argument européen a mûri au sein du public, ainsi que semble également l'indiquer l'analyse des arguments de la campagne (voir ci-dessous).

²⁰ Cet argument regroupe à lui seul 10 pour cent des motivations du oui.

Tableau 3.3: Arrêté sur le financement des transports publics – Motivations du oui en pour cent

Motivation	participants	non-participants
Chemins de fer: transfert de la route vers le rail; réduction du trafic routier; je suis pour le rail, pour les transports publics	59	57
Europe: le projet est important pour l'Europe; pour encourager l'intégration européenne de la Suisse, pour les négociations bilatérales	29	30
Motifs généraux	23	21
Financement: le projet est cohérent avec la RPLP; le financement est assuré, équilibré	14	11
Economie: le projet assure des places de travail; impulsion pour l'économie; je travaille aux CFF	11	14
Environnement: le projet contribue à la protection de l'environnement	10	10
Travaux: les tunnels sont nécessaires; il faut achever «Rail 2000»	7	2
Autres	6	14
Total*	160 (n=361)	159 (n=145)
* totaux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; 2% des participants n'ont pas justifié leur choix. Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998		

Du côté des motifs du «non», on observe un ralliement quasiment total à l'argument des coûts du projet: plus de 9 opposants au projet sur 10 ont mentionné au moins une fois qu'ils avaient refusé le projet parce qu'il entraîne des coûts trop élevés ou inconnus, parce que les finances fédérales sont déjà déficitaires, ou parce qu'ils craignent une hausse des impôts²¹. Loin derrière cet argument choc s'exprime la conviction que le percement de deux tunnels ne se justifie pas (11 pour cent des votants), ou que l'ensemble des travaux est superflu, notamment parce que le transit nord-sud n'est pas important (8 pour cent des votants). Enfin, le credo anti-européen de 5 pour cent des opposants les a conduit à refuser le projet. On notera que l'argument financier a été énoncé par tous les sympathisants des partis d'extrême droite *en première mention*, ainsi que par plus de trois quarts des partisans de l'UDC. Par ailleurs, 74 pour cent des opposants Alémaniques l'ont énoncé en première mention, contre 45 pour cent des opposants Romands.

²¹ Il est difficile de distinguer plus précisément entre les différents motifs financiers, car ceux-ci sont souvent exprimés en termes généraux. Parmi les votants, 63 pour cent des opposants mentionnent le coût trop élevé du projet ou l'état inquiétant des finances fédérales; 11 pour cent redoutent une augmentation des impôts; 3 pour cent s'attendent à un renchérissement de l'essence; enfin, 17 pour cent mentionnent d'autres aspects du problème financier.

Tableau 3.4: Arrêté sur le financement des transports publics – Motivations du non en pour cent

Motivation	participants	non-participants
Finances: le projet est trop cher; déficit des finances publiques; les impôts vont augmenter; tous les coûts n'ont pas été considérés	93	88
Motifs généraux	14	18
Un seul tunnel suffit, nous n'avons pas besoin de deux tunnels	11	11
Travaux: l'axe nord-sud n'est pas important, les travaux sont superflus	8	3
Europe: pas confiance en l'Europe; référence aux négociations bilatérales	5	3
Autres	24	30
Total*	154 (n=151)	153 (n=66)

* totaux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; 4% des participants n'ont pas justifié leur choix.
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

3.4 Le soutien aux arguments

Pour conclure cette analyse du vote sur le financement des transports publics, nous nous penchons sur le soutien accordé aux principaux arguments entendus au cours de la campagne. Dans la mesure où un argument «polarise» les opinions entre les partisans et les opposants d'un projet, on peut s'attendre à ce qu'il ait pesé sur la décision de vote. Tout d'abord, on peut constater que les arguments favorables au projet ont davantage polarisé les opinions des deux camps. Par exemple, l'argument selon lequel la construction des NLFA est nécessaire pour conclure les négociations bilatérales emporte l'adhésion de 90 pour cent des partisans du projet, alors que 53 pour cent des opposants le rejettent. De même, le souci de mettre les deux régions linguistiques sur un pied d'égalité en perçant deux tunnels est partagé par 69 pour cent des partisans, alors que 75 pour cent des opposants le jugent négligeable. En revanche, l'avis que la Suisse renforcera sa place économique en devenant un carrefour de l'Europe divise moins nettement les deux camps: les partisans le plébiscitent à 84 pour cent, mais les opposants ne le rejettent qu'à une majorité relative (49 pour cent), surtout en raison du grand nombre d'indécis (20 pour cent).

Par contraste, les arguments visant à discréditer le projet recueillent également une proportion importante d'avis positifs parmi les partisans. C'est le cas des arguments mettant en garde contre les risques d'une nouvelle aventure financière et contre la perspective de nouveaux impôts pour rentabiliser les NLFA: ces deux arguments sont plébiscités par les opposants (91 pour cent et 89 pour cent les approuvent), mais ils convainquent aussi une majorité de partisans (57 pour cent et 54 pour cent). En revanche, la proposition de ne construire qu'un seul tunnel au

Tableau 3.5: Arrêté sur le financement des transports publics – Evaluation des arguments «pour» (ayant voté en pour cent)

Arguments «pour»		d'accord	pas d'accord	ne sait pas
1. La construction des nouvelles lignes ferroviaires alpines est nécessaire pour conclure dans les meilleurs délais les négociations bilatérales avec l'Union européenne.	total	75	19	6
	oui	90	4	6
	non	41	53	6
2. Avec les nouvelles lignes ferroviaires alpines, la Suisse deviendra un carrefour du réseau ferroviaire européen et renforcera sa place économique.	total	68	21	11
	oui	84	10	6
	non	31	49	20
3. Refuser le projet est dangereux, car cela condamnerait un des deux tunnels et donc désavantagerait l'une des deux grandes régions linguistiques.	total	54	37	9
	oui	69	21	10
	non	19	75	6

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

lieu des deux prévus est accueillie différemment au sein des deux camps: les opposants s'y rangent très largement (82 pour cent des votants), alors que les partisans le rejettent à 61 pour cent²².

Une procédure de régression logistique nous permet finalement de vérifier l'impact des arguments sur le vote; cette procédure permet de prédire le vote dans 89 pour cent des cas (n=508). Comme prévu, ce sont bien les arguments polarisants qui ont exercé une influence sur la décision de vote: selon la numérotation des *tableaux 3.5 et 3.6*, les arguments 1, 3 et 6 possèdent l'impact le plus important (R=.17**, .17**, -.16**, respectivement)²³. De façon intéressante, il semble que certains arguments ont exercé un impact sur la décision de vote à différents stades de la campagne. En effet, en se basant sur le moment auquel les individus déclarent avoir pris leur décision, on constate que l'argument promouvant un équilibre entre les régions linguisti-

²² A noter que cet argument a rencontré un accueil globalement plus favorable en Suisse alémanique (44 pour cent de votants d'accord) qu'en Suisse romande (31 pour cent); toutefois, il a été plus polarisant en Suisse alémanique. De manière générale, nos données suggèrent que les arguments de la campagne ont été mieux diffusés en Suisse alémanique, particulièrement de la part des comités et des différents acteurs défendant le «non». En effet, plus de la moitié des votants opposés au projet ont pris position de façon «cohérente» – en rejetant un argument favorable au projet ou en soutenant un argument défavorable – sur 5 ou 6 des arguments énoncés dans cette analyse; en comparaison, moins d'un quart des votants favorables au projet en ont fait de même. En Suisse alémanique, cette différence est particulièrement frappante (24 pour cent des partisans ont pris position de manière cohérente sur 5 ou 6 arguments, contre 59 pour cent des opposants), alors qu'elle est nulle en Suisse romande (28 pour cent des partisans et des opposants). Apparemment, la lecture des journaux a été déterminante, parmi les opposants, pour prendre position sur les arguments. Au niveau suisse, les opposants ayant utilisé les articles de journaux sont «cohérents» (dans le sens mentionné) à 57 pour cent, contre 7 pour cent de ceux qui n'en ont pas fait usage.

²³ Le poids des autres arguments est le suivant: argument 2: R=.11**; arg. 4: R=-.08*; arg. 5: R=-.12**. En Suisse romande, seuls les arguments 1 et 3 ont un impact significatif sur le vote.

Tableau 3.6: Arrêté sur le financement des transports publics – Evaluation des arguments «contre» (ayant voté en pour cent)

Arguments «contre»		d'accord	pas d'accord	ne sait pas
4. Le projet de financement des transports publics est une nouvelle aventure inancière, qui risque de coûter encore plus cher que prévu.	total	67	23	10
	oui	57	30	13
	non	91	6	3
5. Personne ne nous garantit que les nouvelles lignes ferroviaires alpines seront rentables, et il faut s'attendre à de nouveaux impôts.	total	64	23	13
	oui	54	30	16
	non	89	6	5
6. Il est inutile est beaucoup trop coûteux de réaliser deux tunnels; un seul suffit.	total	41	45	14
	oui	23	61	16
	non	82	10	8

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

ques est le seul déterminant ($R=-.27^{**}$) parmi les citoyens qui se sont décidés entre 1 et 6 jours avant la votation. Parmi ceux qui ont choisi leur camp plus tôt au cours de la campagne (entre 1 et 6 semaines avant la votation), c'est avant tout l'argument européen qui semble avoir fait mouche ($R=.26^{**}$), et dans une moindre mesure l'argument mettant en doute la nécessité de construire deux tunnels ($R=-.20^{**}$). Enfin, parmi les citoyens pour qui le vote était clair dès le début, c'est l'argument soulignant l'importance du projet pour la place économique suisse qui a influencé (ou conforté) la décision de vote ($R=.22^{**}$).

4. La loi sur le travail

4.1 La situation de base

Deux ans après son échec en votation populaire, la loi sur le travail, dans sa nouvelle mouture, a été acceptée par près de deux tiers des votants. Ce résultat est peu étonnant, étant donné le large soutien dont disposait ce texte. Ainsi, au niveau national, presque tous les partis en recommandaient l'acceptation. Seuls les Démocrates Suisses, qui prônaient le rejet, et le Parti Ecologiste Suisse, qui a donné la liberté de vote, faisaient exception. Les syndicats et les associations économiques présentaient la même unanimité – seul, au niveau national, le syndicat du livre et du papier s'opposant au nouveau projet du Parlement.

La situation était néanmoins plus contrastée dans les cantons. Deux sections cantonales du PSS (Vaud et Valais) et une du PES (Vaud) recommandaient le non. De même certains syndicats cantonaux, des associations religieuses, des partis cantonaux et des milieux liés à l'action sociale

Tableau 4.1: *Loi sur le travail – Comportement selon les caractéristiques sociodémographiques*

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif	63.4		
Total VOX	64.8	426	
<i>Sexe</i>			V=n.s.
Homme	68	242	
Femme	61	184	
<i>Age</i>			V=.21**
18–29 ans	53	36	
30–39 ans	67	73	
40–49 ans	48	83	
50–59 ans	69	86	
60–69 ans	70	69	
70 ans et plus	77	79	
<i>Lieu de résidence</i>			V=n.s.
Grande ville	71	55	
Ville petite et moyenne	68	177	
Campagne	60	194	
<i>Région linguistique</i>			V=.21***
Suisse alémanique	71	308	
Suisse romande	48	101	
Suisse italienne	59	17	
<i>Ecole/Formation</i>			V=n.s.
Ecole obligatoire	69	36	
Apprentissage, école professionnelle	61	200	
Maturité, études pédagogiques	67	27	
Supérieure professionnelle, ETS	68	50	
Haute école	76	46	
Université, polytechnique	62	65	
<i>Statut social</i>			V=.25**
Agriculteur	100	11	
Profession libérale/académique	80	10	
Indépendant	84	45	
Cadre supérieur	77	31	
Cadre moyen	59	118	
Enseignant	43	14	
Ouvrier qualifié	59	115	
Ouvrier non qualifié	62	34	
<i>Confession</i>			V=.14*
Protestants	69	208	
Catholiques	64	175	
Aucune	44	27	
Autre	46	13	
<i>Culte</i>			V=n.s.
Fréquent	60	96	
Occasionnel	67	274	
Jamais	79	24	

*p<.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

ont milité contre cette loi. On peut constater généralement que le «non» était bien plus fortement défendu dans les cantons romands.

Les points les plus critiqués de la loi étaient l'introduction de la notion de «travail du soir», la suppression de l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie et la compensation jugée insuffisante du travail de nuit. Le comité référendaire considérait que cette révision supprimait de trop nombreuses barrières légales pour l'activité des travailleurs durant la nuit et le dimanche et mettait ainsi en danger la vie sociale et familiale des employés. Les groupes soutenant le référendum postulaient en outre que la loi ne profiterait qu'aux employeurs et que le Parlement n'avait pas suffisamment tenu compte de la volonté populaire, exprimée dans le rejet de la première version de cette loi en décembre 1996.

4.2 Le profil du vote

L'analyse des caractéristiques socio-démographiques montre que la loi a été acceptée par presque tous les groupes sociaux (*tableau 4.1*). Le niveau d'éducation des individus ne semble pas avoir influencé leur vote. Même si quelques petites variations existent, on notera surtout que le taux d'acceptation pour ces différentes catégories reste supérieur à 60 pour cent. Le statut social des répondants, par contre, indique des différences assez nettes. Ainsi, on trouve d'une part les cadres supérieurs, les indépendants, les membres de professions libérales ou académiques, de même que les agriculteurs qui ont tous très largement accepté le projet de loi²⁴. A l'opposé, les cadres moyens et les ouvriers ne l'ont soutenu que faiblement. Enfin, les enseignants semblent eux avoir rejeté la nouvelle loi.

Les votes se sont répartis différemment selon les régions linguistiques. Le nombre de voix en faveur de la loi est en effet bien plus bas en Suisse romande. Toutefois, les chiffres donnés ici pour cette région sont trompeurs: contrairement au résultat obtenu par le sondage, la loi a aussi été acceptée, à une faible majorité, en Romandie. De telles différences, quoique moins marquées, s'observent également lorsqu'on compare le vote des centres urbains à celui des communes rurales – le projet parlementaire a été accepté plus faiblement dans ces dernières²⁵.

On remarque aussi que ni le sexe des répondants, ni les variables religieuses n'ont joué un rôle. Finalement, on peut noter que l'acceptation du projet est sensiblement plus élevée chez les personnes de plus de 50 ans.

En ce qui concerne les variables politiques (*tableau 4.2*), on observe tout d'abord un lien assez fort entre la confiance accordée au gouvernement et l'acceptation du projet parlementaire. La nouvelle loi a même été refusée par les personnes se déclarant méfiantes face au gouvernement. Pour la plupart des votants, leur compétence ne semble pas avoir joué un rôle. Cependant, on remarque que les individus ayant la meilleure connaissance de l'enjeu ont exprimé une opinion nettement moins favorable! Cette constatation cache en fait des différences régionales.

²⁴ Le nombre de cas dans ces deux dernières catégories est néanmoins faible. Une généralisation à partir des données de cet échantillon est donc difficile. Le même problème se pose pour la catégorie des enseignants.

²⁵ Selon les résultats publiés par l'Office fédéral de la statistique, les communes rurales de Suisse romande ont même rejeté la loi. Voir OFS – Résultats communaux de la votation populaire du 29 novembre 1998 (<http://www.admin.ch/bfs/news/pm>).

Tableau 4.2: Loi sur le travail – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif	63.4		
Total VOX	64.8	426	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V=.31**
Confiant	79	218	
Indécis	60	72	
Méfiant	46	125	
<i>Compétence</i>			V=n.s.
Faible	67	120	
Assez faible	67	156	
Moyenne	67	82	
Elevée	53	68	
<i>Lien avec un parti^a</i>			V=.34**
Parti socialiste	61	71	
Parti écologiste/Alliance verte	(0)	(4)	
Alliance des Indépendants	(100)	(3)	
Parti démocrate-chrétien/PEP	67	30	
Parti radical-démocratique	79	53	
Union démocratique du centre	62	39	
Partis d'extrême droite (PdL, DS)	(13)	(8)	
Aucun parti	65	160	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			V=n.s.
Extrême gauche	52	31	
Gauche	66	76	
Centre	63	168	
Droite	71	82	
Extrême droite	66	35	
Pas de position	63	30	
<i>Ouverture / Fermeture</i>			V=.19***
Pour une Suisse ouverte	70	299	
Valeurs mixtes	53	94	
Pour une Suisse fermée	43	28	
<i>Ouverture / Traditions</i>			V=.18**
Pour l'ouverture au monde	69	215	
Valeurs mixtes	67	139	
Pour la défense des traditions	45	65	
<i>Armée</i>			V=.15*
Pour une armée forte	74	163	
Valeurs mixtes	60	148	
Pour une armée faible ou pas d'armée	59	104	
<i>Economie</i>			V=.16**
Pour plus de concurrence	71	246	
Valeurs mixtes	55	121	
Pour plus d'interventions étatiques	58	33	

^a Pour cette variable, la catégorie «pas de parti» n'est pas prise en compte dans l'estimation du coefficient d'association.
*p<.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

Ainsi, comme nous l'avons noté précédemment, les Romands n'ont accepté la loi qu'à une très faible majorité. Or, il s'avère aussi que le niveau de compétence est plus élevé dans cette partie du pays. Parmi les votants, la compétence moyenne est de 2.0 en Suisse alémanique, contre 2.8 en Suisse romande et 2.9 au Tessin (l'échelle de compétence allant de 1 à 4)²⁶. Ces différences sont certainement dues au fait que la campagne a été plus animée et plus contrastée dans la partie latine du pays, où les groupes militant pour un rejet de la nouvelle loi étaient plus nombreux. L'information mise à disposition des votants y était plus intense et s'est traduite par une meilleure connaissance de l'enjeu par les Romands. Toutefois, il n'y a pas de lien entre cette compétence et l'opinion exprimée lors du vote. Les francophones étaient moins favorables au projet, à tous les niveaux de compétence. De plus, si l'on considère séparément les trois régions linguistiques, le degré de connaissance de l'enjeu n'a pas d'influence significative sur le vote.

Si l'on s'intéresse aux différents partis, on remarque que leurs recommandations de vote n'ont pas toujours été suivies. A cet égard, le PRD a eu le plus de succès: près de 80 pour cent des personnes qui en sont proches ont approuvé la loi sur le travail. Le PSS, l'UDC et les partis confessionnels ont par contre été moins suivis par leurs sympathisants: leurs mots d'ordre ont été suivi par 60 à 70 pour cent des votants. Toutefois, dans le cas des partis socialiste et démocrate-chrétien, on peut à nouveau observer de fortes différences entre la Romandie et la Suisse alémanique. Dans cette dernière, tous les partis gouvernementaux, à l'exception de l'UDC, ont convaincu plus de 70 pour cent de leur électorat. Dans la partie francophone du pays par contre, les partisans du PSS et du PDC ont voté majoritairement *contre* la nouvelle loi (56 respectivement 61 pour cent de non). Ces variations, particulièrement marquées dans le cas du PSS, s'expliquent par les positions des sections vaudoise et valaisanne du Parti socialiste et de la grande majorité des milieux syndicaux romands, qui ont tous recommandé le non.

Un contraste similaire entre régions linguistiques apparaît avec le vote des membres de syndicats. Ces derniers, dans les cantons germanophones ont voté de manière similaire au reste de la population: ils ont accepté la loi à 69 pour cent, contre 72 pour cent pour les non membres. En Suisse romande par contre, ces deux catégories se différencient nettement: les personnes syndiquées y ont *refusé* la loi avec 73 pour cent des voix, alors que les autres Romands l'*acceptent* à 51 pour cent!

On remarquera encore que le vote des répondants est assez fortement lié à leur positionnement face à certaines valeurs. Les personnes ayant le plus largement accepté la révision de la loi sur le travail sont ceux qui favorisent l'ouverture de la Suisse, qui s'affichent comme partisans du libéralisme économique et qui souhaitent le maintien d'une armée forte. D'après les données du sondage VOX, ce profil est prédominant en Suisse alémanique, chez les membres de professions libérales, les indépendants et les agriculteurs. Au niveau partisan, il correspond le plus aux proches du PRD.

L'analyse des variables politiques et socio-démographiques nous permet de mieux cerner différents groupes de votants. Si une large majorité de la population a accepté la révision – et cela dans presque tous les groupes sociaux – le cercle de ses plus fervents partisans est formé

²⁶ Les différences entre les régions latines et la Suisse alémanique sont significatives ($p < .01$). Le coefficient d'association (η^2) est de 0.10 entre la Romandie et la Suisse allemande. Entre cette dernière et la Suisse italienne, la valeur du coefficient d'association n'est que de 0.04, à cause du faible nombre de cas.

Tableau 4.3: Loi sur le travail – Motivation du non en pour cent

Motivation	participants	non-participants
Motifs généraux	22	25
Seuls avantages sont pour les employeurs	40	55
Temps de travail	36	25
Désavantage les femmes	22	11
Danger pour la vie sociale et familiale	8	18
Autres	15	16
Total*	143% (n=131)	149% (n=44)

* totaux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; 7% des participants n'ont pas justifié leur choix.
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

d'individus situés politiquement à droite, défendant l'ouverture internationale de la Suisse et l'économie de marché; ils accordent une grande confiance au gouvernement et travaillent souvent comme indépendants. Du côté des adversaires, deux «idéaux types» apparaissent. Il s'agit d'une part de Suisses romands, en particulier ceux qui travaillent dans le secteur public ou qui sont membre d'un syndicat. D'autre part, la loi a été fortement rejetée par les individus qui valorisent la défense des traditions.

4.3 Les motivations du vote

Les tableaux 4.3 et 4.4 indiquent les motifs du rejet ou de l'acceptation de la loi exprimés par les répondants. Les uns comme les autres invoquent des considérations relatives à l'économie et au temps de travail. Opposants et partisans ne basent pas tant leur vote sur des «registres» différents que sur une évaluation contrastée des conséquences des modifications induites par la nouvelle loi.

Du côté du non, on estime que la loi ne profitera qu'aux milieux économiques et que la révision proposée se fera aux dépens des employés. Cette préoccupation s'avère même centrale: pas moins de 40 pour cent des opposants ayant participé justifient leur choix de cette manière. Ce même motif est invoqué encore plus fréquemment par les abstentionnistes. Les critiques sont également nombreuses sur la question du temps de travail. Les craintes face au «travail du soir» – et au travail de nuit facilité ont été cités le plus souvent comme motifs spontanés du rejet. En outre, la suppression de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes a motivé le non pour plus d'un participant sur cinq.

La marge de manœuvre accrue accordée à l'économie et la flexibilisation du temps de travail sont également les motifs dominants du camp du oui (tableau 4.4). Cependant, les conséquences qui en sont tirées sont ici radicalement différentes. La révision est perçue comme le moyen de supprimer des réglementations trop lourdes, de relancer l'économie et de créer de nouvelles

Tableau 4.4: Loi sur le travail – Motivation du oui en pour cent

Motivation	participants	non-participants
Motifs généraux	25	18
Meilleur projet qu'en 1996	9	2
Création de place d'emplois. Développement économique	30	47
Flexibilisation du temps de travail	29	38
Egalité hommes / femmes	19	18
Globalisation, Union Européenne	3	7
Autres	22	8
Total*	138% (n=244)	138% (n=60)

* totaux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; 8% des participants n'ont pas justifié leur choix.
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

places de travail. De même, la facilitation du travail de nuit et, plus généralement, la flexibilisation des horaires sont valorisées. Les motifs avancés ne se rapportent pas tous à l'économie en général ou aux employeurs. La lutte contre le chômage et le soutien apporté aux jeunes sont en effet des motifs invoqués fréquemment par les partisans de la nouvelle loi. Le vote n'a pas donné lieu simplement à un affrontement entre deux visions antagonistes, l'une qui serait axée sur les employeurs et l'autre sur les intérêts des employés. Les partisans du oui ont interprété la nouvelle loi comme un véritable *compromis* qui maximise les avantages de tous. Eu égard au problème du travail des femmes, les partisans de la révision ont avancé le principe de l'égalité entre les sexes pour motiver leur oui.

4.4 Le soutien aux arguments

Parmi les arguments avancés durant la campagne référendaire, deux se sont révélés particulièrement convaincants. Ils ont porté, d'une part, sur les effets de la révision sur la compétitivité de la place économique suisse, et, d'autre part, sur la création d'emplois (tableau 4.5). Ces deux postulats sont acceptés par la plupart de ceux qui ont approuvé la loi. Qui plus est, les personnes ayant voté contre la révision ont été nombreuses à estimer crédibles ces deux arguments. La nécessité d'accorder une plus grande marge de manœuvre aux entreprises dans la perspective du développement économique est ainsi largement acceptée. En fait, seule une personne sur cinq a marqué son désaccord avec ces deux arguments. Les objections des opposants – parmi la population en tout cas – portaient donc moins sur le diagnostic de l'existence de difficultés économiques que sur la solution à y apporter. Ce contraste est encore plus frappant dès lors que l'on prend en considération les arguments des opposants (voir ci-après).

Le troisième argument présenté dans le tableau 4.5 est très différent. Il fait état de considérations d'ordre avant tout tactique et renvoie surtout au consensus qui s'est établi autour du projet de révision. Notons qu'il a surtout été avancé par la gauche, alors que les deux premiers

Tableau 4.5: *Loi sur le travail – Evaluation des arguments «pour» (ayant voté en pour cent)*

Arguments «pour»		d'accord	pas d'accord	Ne sait pas
Une plus grande flexibilité du temps de travail est nécessaire pour renforcer la compétitivité de l'économie suisse	total	70	22	9
	oui	84	8	7
	non	42	46	12
Un certain degré de dérégulation est indispensable pour sauver et créer des places de travail	total	60	22	19
	oui	72	12	16
	non	37	39	25
Les employeurs ne peuvent pas faire plus de concessions	total	25	56	20
	oui	28	53	19
	non	18	61	21

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

l'étaient par la droite. En effet, les syndicats et le parti socialiste, pour justifier leur ralliement aux positions de la droite, ont maintenu que, en vertu de leur position minoritaire au parlement, il ne leur était pas possible d'obtenir un compromis plus favorable. Cette considération n'a pas convaincu. Elle n'a pas seulement laissé incrédules les opposants, mais les partisans du oui l'ont également rejeté dans leur grande majorité!

Il faut ajouter que le nombre d'indécis, de personnes n'ayant pas d'avis sur les arguments, est élevé. On peut penser que ce chiffre traduit une faible confrontation préalable des répondants aux arguments du débat public. Ce débat fut, il est vrai, peu médiatisé et peu intense, reflétant l'assez large consensus qui avait pu s'établir entre les partis politiques autour du texte de loi.

L'appréciation par les répondants des arguments des opposants contraste assez fortement avec la réaction à l'argumentaire des partisans. Les opinions exprimées ici sont beaucoup plus polarisées (tableau 4.6). Le premier argument illustre ce propos. Alors qu'un peu plus de 50 pour cent des répondants rechignent à penser que la révision de la loi s'est faite aux dépens des travailleurs, ils sont 70 pour cent à le faire chez les partisans du projet. A l'opposé, 70 pour cent des opposants à la révision expriment une opinion contraire! Les deux camps sont donc très nettement distincts. Si le contraste est moins frappant pour les deux derniers arguments, la tendance est néanmoins similaire. La campagne des opposants a donc mis le doigt sur des points extrêmement sensibles et controversés. Le consensus quasi général qui semblait ressortir de l'analyse des premiers arguments disparaît totalement ici. Cette constatation n'a toutefois rien de paradoxal; les thèses des uns et des autres concernent en fait des problèmes sensiblement différents. Comme évoqué précédemment, l'axe argumentatif des partisans de la nouvelle loi fut d'asseoir la nécessité de réformes et de dérégulation pour sortir l'économie suisse de l'ornière; les opposants, eux, sans s'opposer au diagnostic, critiquaient plutôt les modalités de la réforme. C'est sur ce dernier point que les avis divergent fortement.

Force est de constater une nouvelle fois le taux élevé de «sans opinion» sur l'argumentaire des opposants. Les arguments auxquels l'enquête VOX a confronté les répondants ne paraissent

Tableau 4.6: Loi sur le travail – Evaluation des arguments «contre» (ayant voté en pour cent)

Arguments «contre»		d'accord	pas d'accord	ne sait pas
La révision de la loi sur le travail s'est faite sur le dos des travailleurs. Elle ne profitera qu'aux employeurs et aux actionnaires	total	33	52	16
	oui	13	70	17
	non	70	17	13
En proposant cette loi, le parlement ne tient pas compte de la volonté populaire qui avait rejeté une loi similaire en 1996	total	36	39	25
	oui	21	54	26
	non	64	12	24
En facilitant le travail de nuit, la nouvelle loi met en danger la santé des travailleurs et compromet leur vie familiale.	total	45	47	8
	oui	30	61	9
	non	73	22	5

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

pas connus d'avance par ces derniers. On rappellera ici que le niveau d'incompétence était particulièrement élevé sur cet objet. Vu la nature plus intensive de la campagne référendaire en Romandie, où les syndicats refusaient le consensus, on aurait pu s'attendre à ce que les avis y soient mieux établis. Ce n'est toutefois pas le cas. Le pourcentage de «ne sait pas» est certes légèrement plus faible en Suisse romande pour les deux premiers arguments, mais ces différences ne sont pas significatives.

5. L'article céréaliier

5.1 La situation de base

L'arrêté fédéral du 29 avril 1998 visait à réduire l'intervention du gouvernement dans le marché céréaliier et, à terme, à libéraliser entièrement ce marché. Il devait remplacer un article voté en 1929 qui chargeait le Conseil fédéral d'encourager la culture du blé et d'assurer des réserves de blés nécessaires dans l'éventualité d'une crise ou d'un conflit. Le nouvel article était adopté par le Conseil national par 153 voix contre 8, tandis que le Conseil des Etats l'adoptait à l'unanimité. Tous les partis recommandaient le oui. Aucune opposition organisée n'était intervenue dans l'espace public. Aussi a-t-on parlé dans les milieux politique et des médias d'une «votation de luxe», tant était acquise d'avance l'adhésion du peuple suisse. Celle-ci fut massive, avec 79.4 pour cent de oui.

5.2 Le profil du vote

N'étant pas controversé, l'article céréaliier n'a donné lieu à aucun clivage socio-démographique digne de ce nom (tableau 5.1). Tout au plus a-t-on noté une tendance plus prononcée des

Tableau 5.1: Article céréaliier – Comportement selon les caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif	79.4		
Total VOX	82	411	
<i>Lieu de résidence</i>			V=.15**
Grande ville	90	51	
Ville petite et moyenne	86	168	
Campagne	76	192	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V=.39***
Confiant	93	212	
Indécis	89	72	
Méfiant	60	117	
<i>Compétence</i>			V=.14*
Faible	77	183	
Assez faible	86	109	
Moyenne	82	83	
Elevée	94	36	
<i>Lien avec un parti^a</i>			V=.27***
Parti socialiste	84	62	
Parti écologiste/Alliance verte	(75)	(4)	
Alliance des Indépendants/PEP	(86)	(7)	
Parti démocrate-chrétien	93	28	
Parti radical-démocratique	94	52	
Union démocratique du centre	71	44	
Partis d'extrême droite (PdL, DS)	(29)	(7)	
Aucun parti	77	158	
<i>Ouverture de la Suisse</i>			V=.28***
Pour une Suisse ouvert	85	377	
Valeurs mixtes	63	16	
Pour une Suisse fermée	31	13	
<i>Centralisme</i>			V=.14*
Pour un Etat central fort	84	280	
Valeurs mixtes	70	50	
Pour des cantons forts	75	56	
<i>Concurrence</i>			V=.13*
Pour un Etat interventionniste	77	148	
Valeurs mixtes	81	96	
Pour la libre concurrence	88	146	

^a Pour cette variable, la catégorie «pas de parti» n'est pas prise en compte dans l'estimation du coefficient d'association.
*p<.05, **p<.01, ***<.001, n.s.: non significatif.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

résidents des campagnes au scepticisme, mais là aussi le oui l'a emporté chez trois individus sur quatre. Les agriculteurs ont voté dans la moyenne nationale.

Compétence politique et confiance dans le gouvernement ont affecté en revanche le comportement lors du vote. Les plus compétents ont été plus nombreux à approuver le nouvel article constitutionnel; l'inverse s'est réalisé auprès de ceux qui observent une certaine défiance vis-à-vis du gouvernement. En fait, le degré de confiance dans le gouvernement se révèle à l'analyse, une fois contrôlé par d'autres variables, le trait ayant exercé l'effet le plus conséquent sur le vote. On peut dès lors affirmer que c'est essentiellement la défiance vis-à-vis du gouvernement – le vote des «Nein-sager» en somme – qui a empêché le oui d'aller au delà des 80 pour cent. Ces derniers se retrouvent plus souvent dans les campagnes, sont de fervents défenseurs du fédéralisme et d'une fermeture de la Suisse face à l'Europe, et, finalement, se prononcent contre une égalité entre Suisses et étrangers.²⁷ Il n'est dès lors guère surprenant de voir que les proches de l'UDC et, plus encore, ceux de l'extrême droite ont compté parmi les individus les moins chauds pour le nouvel article constitutionnel. De toutes les valeurs, c'est précisément celle de la fermeture de la Suisse vis-à-vis de l'étranger qui rend le mieux compte de l'opposition qu'a malgré tout pu connaître l'article céréaliier. Les plus ouverts, les partisans d'un Etat central fort et de la libre concurrence ont été de solides partisans du oui. On notera une relative similitude entre les variables explicatives du vote sur l'article céréaliier et celles du vote sur le financement des transports publics. Ainsi, les mêmes valeurs ont été opérantes dans le vote, de même qu'un clivage sensible a pu être observé dans les deux votations entre la ville et la campagne d'une part et entre les partis politiques. Ces deux objets ont été appréhendés par les opposants comme relevant de la même logique, une *logique d'ouverture à l'Europe* et de concessions qu'ils entendaient ainsi dénoncer. Le non a été le fait des anti-Européens avant tout.

6. L'initiative «Droleg»

6.1 La situation de base

L'initiative «pour une politique raisonnable en matière de drogue» («Droleg») est lancée officiellement en mai 1993, six mois après le début de la campagne des partisans de la répression («Jeunesse sans drogue»), dont elle prend précisément le contre-pied en prônant la libéralisation de la drogue. L'initiative visait à dépénaliser la consommation de stupéfiants et à autoriser leur vente en pharmacie. A l'origine de l'initiative, on trouve un réseau d'associations telles que le Verband Sucht- und Drogenfachleute Deutschschweiz, les Juristes démocrates, le Secours Sida suisse ou encore la coordination du chanvre suisse, souvent implantées au niveau régional plutôt que national, et qui se dote, à l'occasion de l'initiative, d'une organisation faitière pour coordonner la campagne (le Groupe de travail pour la légalisation des stupéfiants). Le 9 novembre 1994, 107 669 signatures valables sont déposées à la Chancellerie fédérale. En 1995, le Conseil national

²⁷ C'est ce que révèle l'analyse multivariée du degré de confiance dans le gouvernement dans les données récoltées à l'occasion de ce vote.

rejète l'initiative par 112 voix contre 42, avec 17 abstentions, tandis que le Conseil des Etats fait de même par 20 voix contre 0. Aucun contre-projet n'est soumis à la votation.

Si l'initiative trouve un appui dans le camp des verts et de la gauche, il est vrai qu'elle ne soulève guère l'enthousiasme. Le soutien des socialistes notamment est peu vocal et en demi teinte. Plusieurs sections cantonales en effet ont recommandé le non (Berne et Vaud), tandis que les PS valaisan et argovien ont renoncé à donner une consigne de vote. Les populistes vaudois ont fait de même. Le camp bourgeois, en revanche, a fait bloc derrière le Conseil fédéral dans un rejet sans état d'âme de l'initiative. Le budget du comité d'initiative était très modeste et a été estimé à Frs 250 000.²⁸

Les maigres ressources politiques et budgétaires des initiants auguraient mal d'un succès aux urnes. Ses promoteurs ne se faisaient guère d'illusions, mais espéraient cependant faire mieux que «Jeunesse sans drogue». En point de mire, les initiants visaient le projet de révision de la loi fédérale sur les stupéfiants, lequel devrait entrer en phase de consultation en été 1999. Il s'agissait, aux yeux des initiants de démontrer l'existence d'une frange importante de la population préférant un modèle libéral à la prohibition, et d'influer de la sorte sur le contenu de la nouvelle loi. Le Département de l'intérieur, de son côté, adoptait une attitude attentiste, si l'on peut dire. Il n'a soumis aucun contre-projet aux deux initiatives sur les drogues, «Jeunesse sans drogue» et «Droleg». Une commission d'experts menée par le Conseiller d'Etat bâlois Jörg Schild avait remis un rapport début 1996 où la légalisation du cannabis n'était pas préconisée. La Commission fédérale des stupéfiants était pourtant à son tour mandatée pour réexamen de la question, et un rapport portant spécifiquement sur la question du cannabis est attendu pour le printemps 1999.

Il faudra tenter de voir comment on peut interpréter le refus massif par le peuple de l'initiative «Droleg». Exprime-t-il d'abord un consensus politique? Comment se sont comportés les groupes sociaux? Pourquoi «Droleg» a fait moins bien que «Jeunesse sans drogue»? Peut-on interpréter le double refus, celui de «Jeunesse sans drogue» et celui de «Droleg», comme un satisfecit avec le statu quo ou le vote, malgré tout, permet-il de repérer des éléments d'insatisfaction avec la politique des quatre piliers?

6.2 Le profil du vote

Le rejet de l'initiative fut d'une telle ampleur qu'aucune catégorie sociale importante ne s'est prononcée en faveur d'une libéralisation des drogues. Cela ne signifie pas que des disparités de comportement entre catégories sociales ne puissent être identifiées. En fait, trois traits socio-démographiques permettent de départager les adversaires inconditionnels d'une libéralisation des drogues d'opposants plus partagés: dans l'ordre d'importance, les générations, la région et la pratique religieuse. Relevons que, après vérification à l'aide d'une régression multiple, de toutes les caractéristiques socio-démographiques et politiques c'est l'âge qui s'avère avoir exercé l'influence la plus forte sur le vote.

²⁸ *Le Temps*, 9 novembre 1998

Tableau 6.1: Initiative «Droleg» – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif	26.1		
Total VOX	26.2	523	
<i>Age</i>			V=.30***
18–29 ans	41	44	
30–39 ans	46	92	
40–49 ans	30	102	
50–59 ans	26	99	
60–69 ans	9	81	
70 ans et plus	12	85	
<i>Lieu de résidence</i>			V=.12*
Grande ville	40	62	
Ville petite et moyenne	26	222	
Campagne	23	239	
<i>Région</i>			V=.19***
Suisse alémanique	31	394	
Suisse romande	10	110	
Tessin	26	19	
<i>Confession</i> ^a			V=.20***
Protestants	28	251	
Catholiques	19	214	
Aucune	56	41	
Autre	31	13	
<i>Culte</i>			V=.24***
Fréquent	12	117	
Occasionnel	27	329	
Jamais	49	70	

^a Pour cette variable, le coefficient s'association a été calculé en dichotomisant la variable (confession versus athées).
* p<.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

Le conflit de génération décelé dans l'analyse du vote de «Jeunesse sans drogue» se retrouve à l'occasion de cette nouvelle votation. Les plus jeunes avaient rejeté en bloc le modèle répressif prôné par Jeunesse sans drogue; il s'avère maintenant qu'ils sont assez divisés lorsqu'il s'agit de prendre position sur une libéralisation de la drogue. 93 pour cent des 18–29 ans se prononçaient contre la répression; ils sont maintenant une minorité, quoique de taille – 41 pour cent –, à approuver une légalisation des stupéfiants. Les données sont inversées pour les plus de 60 ans. Ils avaient été divisés par Jeunesse sans drogue (avec 48 pour cent d'approbation); ils votent

comme un seul homme en revanche contre un modèle jugé trop libéral (10 pour cent d'approbation avec «Droleg»). L'écart entre jeunes et vieux a diminué entre les deux votations. Il était de 40 points à l'occasion de Jeunesse sans drogue; il n'est plus que de 29 points cette fois. Divisées sur la question de la prohibition, les générations d'individus sont plus unanimes dans leur condamnation d'un modèle jugé trop libéral.

Le fait nouveau vient sans doute d'une assez forte disparité régionale dans le comportement électoral. Les données agrégées de l'Office fédéral de la statistique (OFS) permettent de confirmer le rôle de premier plan joué par la région linguistique sur le vote dans les données VOX. Les Romands et Tessinois ont été, selon l'OFS, nettement moins nombreux que les Alémaniques à se prononcer en faveur de l'initiative (resp. 18, 20 et 30 pour cent). En outre, toujours selon l'OFS, les tenants romands d'une libéralisation des drogues ont été pratiquement deux fois moins nombreux que les partisans d'une politique répressive (18 contre 31 pour cent); l'inverse est vrai dans les villes alémaniques (resp. 30 contre 27 pour cent). Le degré d'urbanisation a également déployé des effets sur le vote. Toujours selon les données de l'Office fédéral des statistiques²⁹, les partisans d'une libéralisation des drogues étaient 23 pour cent dans les campagnes contre 34 pour cent dans les villes.

La pratique religieuse a influencé le vote. On avait pu observer lors du vote sur Jeunesse sans drogue que les plus pratiquants avaient été séduits par le modèle répressif. Il n'est guère surprenant de les retrouver cette fois dans le camp des opposants les plus fermes au modèle libéral. A l'inverse, les individus qui se déclarent sans attache confessionnelle ont adopté l'attitude opposée. De solides opposants à la répression (Jeunesse sans drogue), ils s'avèrent maintenant la seule catégorie sociale à avoir accepté «Droleg».

Les répondants ne se sont pas prononcés pour le oui en raison de leur degré de confiance dans le gouvernement ni encore en fonction de leur degré de compétence personnelle sur la nature de l'initiative. Si pour Jeunesse sans drogues les plus méfiants à l'égard du gouvernement avaient été nombreux à se prononcer pour la répression, ces derniers ont cette fois soutenu la politique du Conseil fédéral dans des proportions semblables aux confiants.

On se souvient que «Jeunesse sans drogue» avait donné lieu à une polarisation politique. Les personnes se déclarant attachées aux partis de gauche et des Verts avaient voté comme un seul homme contre la répression en 1997, tandis que les proches de l'UDC et de l'extrême droite avaient soutenu l'initiative. L'écart entre l'UDC et le PS était alors de 50 points. A l'occasion du vote sur «Droleg», les choses ont changé. Si l'on observe des disparités importantes dans les taux d'approbation de l'initiative en fonction des partis, on est frappés par la réduction de l'écart entre les grands adversaires d'hier, le PS et l'UDC. En effet, cet écart a chuté de 50 à 22 points. Les proches du parti socialiste ont préféré suivre Ruth Dreifuss plutôt que la direction de leur parti – cette dernière ayant recommandé le oui contre l'avis de sa Conseillère fédérale – et rejeter l'initiative. On notera un autre résultat intéressant et un peu inattendu. En effet, l'UDC et le parti radical rejettent l'initiative dans des proportions identiques. Il apparaît ainsi que les proches de ces deux partis s'opposent sur le thème de la répression (resp. 53 contre 25 pour cent de oui à l'occasion de «Jeunesse sans drogue»), mais se retrouvent dans leur opposition massive de la libéralisation

²⁹ Cf. OFS – Résultats communaux de la votation populaire du 29 novembre 1998 (<http://www.admin.ch/bfs/news/pm>)

Tableau 6.2: Initiative «Droleg» – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif	26.1		
Total VOX	26.2	523	
<i>Lien avec un parti</i> ^a			V=.30**
Parti écologiste/Alliance verte	(60)	(5)	
Parti socialiste	39	85	
Alliance des Indépendants/PEP	(14)	(7)	
Parti démocrate-chrétien	21	29	
Parti radical-démocratique	17	69	
Union démocratique du centre	17	54	
Partis d'extrême droite (PdL, DS)	(67)	(9)	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i> ^a			V=.25***
Extrême gauche	62	37	
Gauche	31	88	
Centre	20	204	
Droite	21	105	
Extrême droite	26	43	
Pas de position	27	37	
<i>Armée</i> ^b			V=.22***
Pour une armée forte	19	200	
Valeurs mixtes	23	193	
Pour une armée faible ou pas d'armée	43	121	
<i>Ordre public</i>			V=.16***
Pour l'ordre et la légalité	20	292	
Valeurs mixtes	33	181	
Contre une société d'ordre	38	45	
<i>Participation des citoyens</i>			V=.11*
Contre une grande participation	13	16	
Valeurs mixtes	17	69	
Pour une participation forte	28	435	

^a Pour cette variable et pour l'axe gauche-droite, la catégorie «pas de parti» ou «pas de position» n'est pas prise en compte lors de l'estimation du coefficient d'association.

^b Pour les variables valeurs, la catégorie «ne sait pas» n'est pas prise en compte dans l'échelle et l'estimation des coefficients d'association; la catégories «valeur mixte» contient les valeurs 3 et 5 de l'échelle de valeur.

*p<.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

des drogues (17 pour cent de oui à l'occasion de «Droleg»). La variable sur les liens déclarés des répondants avec les partis ne permet pas de se prononcer définitivement sur les résultats relatifs aux Verts, aux indépendants ou encore à l'extrême droite, le nombre de cas étant infime.

Tableau 6.3: Initiative «Droleg» – Motivation du oui en pour cent

Motivation	participants	non-participants
La libéralisation est par principe une bonne chose (le normatif) <i>dépénaliser la consommation</i>	56 (30)	28 (14)
Les conséquence de la politique actuelle sont néfastes (le pragmatique) <i>le marché noir disparaît</i>	31 (15)	48 (16)
Les toxicomanes ont besoin d'aide (le solidaire)	11	23
Les toxicomanes se procurent de tout manière des stupéfiants (le sceptique)	16	—
Autre	44	49
Total*	158 (n=202)	148 (n=117)

* totaux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; les chiffres entre parenthèses sont des sous-totaux des catégories analysées; 2% des participants n'ont pas justifié leur choix.
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

L'auto-positionnement des répondants sur l'échelle politique ajoute un éclairage important à l'analyse du vote. L'initiative a emporté l'adhésion de celles et ceux qui se situent à l'extrême gauche, alors qu'à gauche comme à droite on a rejeté l'initiative dans des proportions semblables. En fait, l'écart entre extrême gauche et gauche est gigantesque – 31 points –, alors que celui qui sépare la gauche de la droite n'est que de 10 points. C'est là peut-être le fait le plus marquant du vote. Les choses ne s'étaient pas déroulées de cette façon à l'occasion du vote sur «Jeunesse sans drogue». L'écart entre l'extrême gauche et la gauche avait été insignifiant – 2 points- tandis qu'entre la gauche et la droite il avait été de 41 points. La ligne de partage entre le oui et le non traverse la gauche sur l'enjeu de la libéralisation des stupéfiants, tandis qu'elle se situe plus au centre de l'échiquier politique sur l'enjeu de la répression.

Indépendamment des caractéristiques politiques, trois valeurs ont exercé une influence significative sur le vote, l'attitude relative à l'armée ayant l'effet le plus prononcé des trois. En fait, on peut affirmer que les partisans d'un Etat fort (peu de participation à la décision), d'une armée forte et de la tranquillité publique ont été les plus fermes opposants à l'initiative. Ceux, en revanche, qui se prononcent pour les libertés publiques, une armée faible et une plus grande participation des citoyens à la décision publique ont été plus nombreux à voter pour la libéralisation des drogues.

6.3 Les motivations du vote

Les motifs exprimés spontanément par les partisans de l'initiative ont été regroupés en plusieurs catégories (tableau 6.3). Les motifs invoqués le plus fréquemment sont des raisons de

Tableau 6.4: Initiative «Droleg» – Motivation du non en pour cent

Motivation	participants	non-participants
Les drogues sont par principe néfastes (le normatif)	39	43
<i>Contre la légalisation</i>	(26)	(27)
<i>Contre la drogue</i>	(8)	(7)
Les risques d'une libéralisation sont trop importants (le pragmatique)	63	66
<i>Trop dangereuse (général)</i>	(31)	(34)
<i>la consommation augmente</i>	(10)	(8)
<i>mauvais signal pour les jeunes</i>	(16)	(18)
Il faut aider les toxicomanes (le solidaire)	8	5
La politique du Conseil fédéral est bonne (le conservateur)	4	4
La libéralisation est bonne mais l'initiative trop extrême (le minimaliste)	3	3
Autre	30	37
Total*	147	158
	(n=375)	(n=143)

* totaux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; les chiffres entre parenthèses sont des sous-totaux des catégories analysées; 2% des participants n'ont pas justifié leur choix.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

principe et expriment une approche normative de la politique de la drogue. Un peu plus d'une personne sur deux (56 pour cent) a mentionné son adhésion de fond au principe de la libéralisation des drogues. Le motif le plus fréquent – évoqué par près d'une personne sur trois – est celui d'une adhésion au principe de la dépénalisation de la consommation. Les réflexions pragmatiques, qui font part de risques et de coûts plutôt que de valeurs ou de normes, viennent en second chez les partisans du oui. L'espoir de voir disparaître le marché noir – un argument de choc du comité d'initiative – occupe une place de choix dans leur argumentaire.

L'ordre entre le «normatif» et le «pragmatique» est inversé chez les opposants de l'initiative (tableau 6.4). Les motifs les plus fréquents sont cette fois de type pragmatique (63 pour cent). On a ainsi exprimé ses craintes face à un processus de libéralisation aux conséquences incertaines plutôt qu'un refus fondamental d'une telle politique. Ces craintes s'expriment volontiers d'une manière très générale, et donc diffuse («l'initiative est dangereuse»). Des motifs plus spécifiques sont cependant également avancés, motifs qui reprennent d'ailleurs surtout les arguments du Conseil fédéral. Ainsi, ces pragmatiques ont fait part de leurs craintes de voir la consommation des stupéfiants augmenter et ont estimé que le signal adressé ainsi aux jeunes était erroné. Comme on le verra plus loin, ils n'ont pas cru du tout non plus à la disparition du marché noir que pronostiquait le comité d'initiative. Étrangement peut-être, la justesse de la politique fédérale n'a pas été mentionnée fréquemment par les répondants (4 pour cent).

Tableau 6.5: Initiative «Droleg» – Evaluation des arguments «contre» (ayant voté en pour cent)

Arguments «contre»		d'accord	pas d'accord	ne sait pas
La libéralisation des drogues entraînerait une explosion de la consommation	total	52	40	8
	oui	12	81	7
	non	66	25	9
Un solo suisse est dangereux, car des étrangers s'approvisionneraient en drogues dures illégalement chez nous	total	71	22	7
	oui	30	63	7
	non	87	8	7
Libéraliser l'accès aux drogues donne un faux message aux jeunes	total	69	24	7
	oui	13	73	15
	non	89	7	4

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

6.4 Le soutien aux arguments

Au vu des résultats de la votation, c'est sans surprise que l'on observe à l'aide des tableaux 6.5 et 6.6 que les répondants ont accordé plus de crédit aux arguments du Conseil fédéral qu'à ceux des initiants. Les trois arguments du Conseil fédéral ont convaincu une majorité de répondants, mais dans des proportions différentes (tableau 6.6). La crainte de voir des étrangers s'approvisionner en Suisse a été jugée crédible par une large majorité. L'argument a même été jugé plausible par un partisan de l'initiative sur trois environ. L'argument du Conseil fédéral le moins crédible a été l'argument d'une explosion de la consommation comme résultante d'une libéralisation des drogues. Cet argument a été jugé sans fondement par les partisans de l'initiative et non convaincant par un opposant sur quatre.

Plus étonnant, en revanche, est le succès de deux des trois arguments du comité d'initiative retenus par la VOX (tableau 6.5). Une courte majorité a estimé plausible l'argument selon lequel les jeunes auraient bénéficié d'un marché de stupéfiants contrôlé par l'Etat en terme de protection sanitaire. L'argument a même divisé les opposants. Mais c'est surtout la critique de la politique actuelle menée par le Conseil fédéral, qui voit un déséquilibre entre la prévention et la répression en faveur de cette dernière aujourd'hui, qui a fait mouche. Opposants et partisans de l'initiative ont pu se retrouver sur cet argument. Voilà un enseignement de l'analyse VOX qui mérite d'être souligné. Le rejet de l'initiative, quelque massif qu'il fut, n'exprime pas forcément un consensus sans faille autour de la politique du Conseil fédéral dite des quatre piliers. Les répondants ont, dans leur majeure partie, signalé leur désir de voir le pilier préventif se renforcer. Une avance de 11 points existe aujourd'hui entre les partisans d'un renforcement de la prévention sur les tenants du statu quo. Sans que l'on puisse tirer des conclusions spécifiques de ce résultat à partir des données VOX, il se peut néanmoins que cette avance exprime un souhait en faveur d'une dépénalisation de la consommation (diminution de la répression) ainsi qu'une extension des programmes de distribution médicalisée des stupéfiants (pilier préventif).

Tableau 6.6: Initiative «Droleg» – Evaluation des arguments «pour» (ayant voté en pour cent)

Arguments «pour»		d'accord	pas d'accord	ne sait pas
Le marché noir, contrôlé par la mafia, disparaîtrait faute de profit	total	37	54	9
	oui	76	16	8
	non	23	67	10
Aujourd'hui, trop d'argent va à la répression, pas assez à la prévention	total	52	31	16
	oui	66	13	11
	non	47	35	18
Les jeunes seraient mieux protégés par un marché contrôlé par l'Etat	total	44	42	14
	oui	79	12	10
	non	31	53	15

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

Les arguments du Comité d'initiative ont assez peu polarisé. On peut même penser qu'ils ont passé à côté de l'électorat. En effet, jugés dans leur majeure partie comme corrects, ces arguments n'ont pas été considérés comme décisifs, puisque l'adhésion ne s'est pas traduite en vote positif. L'argument, notamment, du déficit de prévention dans la politique du Conseil fédéral est resté inopérant sur le vote.³⁰ En revanche, les arguments du Conseil fédéral, plus polarisants, ont été aussi plus décisifs lorsqu'il s'est agi de prendre une décision de vote. Outre le degré de polarisation, on peut ajouter que l'argumentaire du Conseil fédéral était bien ciblé. En choisissant d'évoquer des arguments pragmatiques, basés sur une réflexion sur les conséquences néfastes d'une libéralisation des stupéfiants, il a su convaincre un électorat qui est composé majoritairement de pragmatiques. Sur ce plan, le comité d'initiative a été en outre battu. Un des arguments pragmatiques de choc des initiants, soit le pronostic d'une disparition du marché noir, fut en effet jugé fort peu crédible par les opposants. Le Conseil fédéral s'est donc montré plus efficace dans son évaluation des conséquences d'une libéralisation des drogues.³¹ A la charge peut-être des initiants, il semble que les répondants étaient peu au courant des arguments du comité d'initiative, si l'on accepte que le nombre élevé d'indécis (les «ne sait pas») mesure l'absence d'une confrontation préalable avec un argument. Il faut dire que le modeste budget de leur campagne ne les autorisait pas à de larges dépenses publicitaires. Le nombre plus limité d'indécis à propos des arguments du Conseil fédéral semble indiquer que les arguments étaient mieux connus (ou peut-être plus simplement suggestifs) et qu'un avis avait eu le temps de se forger à leur endroit.

³⁰ Son lien avec le vote est en effet non significatif.

³¹ Une analyse un peu plus poussée de l'effet des arguments de deux bords sur le vote – une régression logistique à partir du catalogue des arguments (dichotomisés: d'accord, pas d'accord) – montre que les trois arguments du Conseil fédéral se sont traduits significativement par un rejet de l'initiative. L'argument principal fut celui du mauvais signe envers la jeunesse ($R=-.25$), suivi de l'étiquetage de l'initiative comme «dangereuse» ($R=-.19$). Seul l'argument selon lequel la jeunesse pourrait bénéficier d'une meilleure protection sanitaire du comité d'initiative lui a permis d'engranger des votes positifs ($R=.16$). Les deux autres arguments n'ont pas eu d'effet significatif. Cette analyse ne porte cependant que sur 305 cas – de nombreux «missing» résultant de la transformation des variables – et doit donc être prise comme tendance uniquement.

7. La participation

Les femmes participent traditionnellement moins que les hommes aux votations et élections. Cet écart a été de 10 points lors de la votation du 29 novembre. On observe des disparités flagrantes – et surprenantes – entre les régions. L'écart de participation entre les hommes et les femmes est de 11 points en Suisse alémanique (resp. 63 et 52), de 4 points en Suisse romande (resp. 53 et 49). Cependant, les femmes alémaniques ont voté pratiquement dans des proportions égales aux hommes romands. Il est intéressant de noter également que si les femmes votent moins que les hommes dans toutes les classes d'âge, il y a une exception: les femmes âgées de 40 à 49 ans ont plus participé que les hommes (écart de 6 points). Les femmes célibataires ont aussi plus participé que les célibataires masculins. L'inverse est vrai des femmes mariées, veuves et divorcées. Le lieu de résidence (ville versus campagne) n'a pas affecté la disparité de participation entre les sexes.³²

Les différences de revenu sont connues pour affecter la participation. L'écart entre les revenus les plus modestes et les plus élevés s'est monté à 18 points en faveur des derniers pour cette votation. On notera également un effet civique de la pratique religieuse: plus on fréquente le culte et plus on a participé à la votation. Finalement, l'âge reste l'un des meilleurs facteurs d'explication de la participation. L'écart entre les plus jeunes et les plus âgés a été de 33 points. Ce n'est qu'en atteignant la quarantaine que l'on a voté dans la moyenne nationale. Comme on avait pu déjà l'observer lors de la votation «Jeunesse sans drogue», la désertion des bureaux de vote par les jeunes a affecté les résultats. Le mauvais score de «Droleg» est dû en partie à ce phénomène. Le vote des jeunes aurait de son côté diminué le taux d'approbation de la nouvelle loi sur le travail.

Les différences régionales de participation sont un fait récurrent dans les votations. Cette fois, dans les données VOX, l'écart entre les deux principales régions a été de 6 point en faveur de la Suisse alémanique. Aucune disparité, en revanche, n'a pu être observé à ce propos entre les villes et les campagnes, contrairement à d'autres votations.

Tournons-nous vers les variables dites politiques, avec le tableau 7.2. La votation du 9 novembre n'a pas dérogé à la règle: les plus compétents ont plus participé. Avec un niveau de compétence faible ou nul, le taux de participation chute (resp. de 13 et 30 points par rapport à la moyenne nationale). Estimer l'objet du financement des transports publics important pour le pays a fait augmenter le niveau de participation. L'écart entre les individus qui ont jugé cet objet comme étant de première importance (niveau maximal de 10) et ceux qui lui ont attribué une importance assez faible est de 34 points. On relève une augmentation de la participation chez les répondants qui signalent un attachement avec un parti. L'écart entre les plus attachés et ceux et celles qui ne déclarent aucune attache à un parti particulier est de 39 points. Les répondants qui se situent au centre de l'échelle gauche-droite – le plus souvent des femmes notamment – ont moins participé que ceux qui se positionnent à droite ou à gauche et, surtout, aux extrêmes. Croisé avec l'échelle gauche-droite, le taux de participation épouse une forme curviligne: faible au centre (et chez les sans position), il augmente à mesure que l'on se rapproche des extrêmes.

³² La disparité du vote entre les hommes et les femmes subsiste même lorsqu'elle est contrôlée par d'autres variables socio-démographiques, comme le revenu, la région, ou encore le niveau de formation.

Tableau 7.1: Participation le 29 novembre 1998 selon les caractéristiques démographiques

Caractéristiques/catégories	Ecart par rapport à la moyenne	(n)	Coefficient d'association
Participation effective	37.7		
Total VOX	55.5	1028	
<i>Age</i>			V=.25***
18-29 ans	-18	134	
30-39 ans	-14	238	
40-49 ans	+1	191	
50-59 ans	+13	157	
60-69 ans	+8	160	
70 ans et plus	+15	148	
<i>Catégories professionnelles</i>			V=.16***
Agriculteur	+9	28	
Profession libérale/académique	+7	21	
Indépendant	+2	106	
Cadre supérieur	+17	54	
Cadre moyen	+3	240	
Enseignant	+26	21	
Ouvrier qualifié	-4	302	
Ouvrier non qualifié	-12	111	
<i>Confession</i>			V=.14***
Protestant	+5	459	
Catholique	-2	429	
Pas de confession	-16	113	
Autre	+18	22	
<i>Revenu du ménage</i>			V=.13**
Moins de 3000.-	-8	125	
Entre 3000 et 5000.-	-4	237	
Entre 5000 et 7000.-	-3	277	
Plus de 7000.-	+10	231	
<i>Fréquentation du culte</i>			V=.12**
Jamais	-8	67	
Occasionnellement	-1	440	
Plusieurs fois l'an	+6	100	
Mensuellement	+2	108	
Hebdomadairement	+15	91	
<i>Sexe</i>			V=.10***
Homme	+5	503	
Femme	-5	525	
<i>Région</i>			V=.08*
Suisse alémanique	+2	737	
Suisse romande	-4	238	
Suisse italienne	-13	53	

*p<.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

Tableau 7.2: Participation le 29 novembre 1998 selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	Ecart par rapport à la moyenne	(n)	Coefficient d'association
Participation effective	37.7		
Total VOX:	55.5	1028	
<i>Participation annuelle</i>			V=.59***
Jamais	-52	148	
Sélectivement	-7	550	
Toujours	+38	314	
<i>Compétence</i>			V=.47***
Faible	-30	199	
Assez faible	-13	63	
Moyenne	+16	73	
Elevée	+16	127	
<i>Lien avec un parti</i>			V=.28***
Aucun	-12	293	
Sympathisant	+10	295	
Assez attaché	+21	89	
Très attaché	+27	50	
<i>Importance pour le pays</i>			V=.23***
Faible (0, 1, 2)	-12	21	
Assez faible (3, 4, 5)	-19	118	
Moyenne (6, 7, 8)	-1	318	
Elevée (9)	+4	83	
Très élevée (10)	+15	390	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			V=.13**
Extrême gauche	+6	65	
Gauche	+4	163	
Centre	-1	401	
Droite	+9	184	
Extrême droite	+21	59	
Pas de position	-25	130	

*p<.05, **p<.01, n.s.: non significatif.
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 1998

8. La méthodologie

La présente analyse repose sur une enquête réalisée durant les trois premières semaines suivant les votations par l'Institut de recherche GfS. L'échantillonnage correspondait à la norme des analyses VOX. 1028 citoyen-ne-s ont été interviewés selon un procédé random des ménages et des personnes, garantissant une représentation adéquate des sexes, des groupes d'âge, des professions, des types d'agglomérations et des régions linguistiques. 737 interviews ont été réalisés en Suisse alémanique, 238 en Suisse romande et 53 en Suisse italienne.³³

Avec une sélection au hasard, l'importance de cet échantillonnage donne une marge de confiance de ± 3 pour cent. En d'autres termes, un taux statistique de 50 pour cent se situe à 95 pour cent de vraisemblance entre 47 et 53 pour cent.

L'analyse des données a été réalisée au moyen du programme de statistique SPSS. L'interprétation des corrélations bivariales repose sur le coefficient du V de Cramer qui mesure la force de la corrélation entre deux variables. On obtient la valeur 1 lorsque la concordance est totale et la valeur 0 lorsqu'elle est inexistante. Des valeurs inférieures à 0.15 indiquent une très faible corrélation. Le V de Cramer n'est indiqué dans les tableaux que lorsque la vraisemblance d'erreur (signification) atteint au maximum 0.05. Dans ce cas-là la corrélation est assurée à 95 pour cent. Lorsque le risque d'erreur est supérieur à 0.05, la mention «n.s.» signifie que le coefficient est non significatif. La procédure de la régression logistique a été employée pour mesurer l'influence de variables indépendantes sur des variables dépendantes dichotomiques.

³³ Voir C. Longchamp et al: Technischer Bericht zur VOX-Analyse, Nr. 65, GfS-Forschungsinstitut, Bern 1998.



Analyse des votations fédérales du 29 novembre 1998

Lionel Marquis, Romain Lachat, Dominique Wisler

Bilan des votations

Arrêté sur le financement des transports publics

Le vote sur le financement des transports publics s'explique essentiellement par des variables politiques, notamment la sympathie partisane et la position sur l'axe gauche-droite. Les sympathisants des partis de gauche ont plébiscité le projet, les partisans du PDC et du PRD l'ont soutenu assez largement, tandis que les supporters de l'UDC et des partis d'extrême droite l'ont rejeté. Les membres de syndicats ou d'organisations de protection de l'environnement ont pris fait et cause pour le projet, tandis que les membres du TCS (seule groupe d'intérêt opposé au projet) ou les automobilistes ont été plus mous dans leur soutien. Par ailleurs, les partisans du oui ont ratissé large dans les grandes villes, alors que le front du refus s'est manifesté surtout dans les campagnes. Enfin, les employés du secteur public ont très nettement approuvé le projet; les employés du secteur privé et les indépendants furent plus timides. Et les valeurs politiques? Trois attitudes permettent de dresser le portrait des partisans du oui: l'égalité entre Suisses et étrangers, le renforcement de l'Etat centraliste, ainsi que l'ouverture du pays sur son environnement international.

Les motivations du vote invoquées spontanément par les partisans concernent avant tout l'encouragement des transports publics et le transfert du transport des marchandises de la route vers le rail; l'argument selon lequel le projet est nécessaire pour conclure au plus vite les négociations bilatérales est également cité fréquemment. Du côté des opposants, on mentionne presque exclusivement les coûts exorbitants du projet. Enfin, parmi les arguments souvent entendus au cours de la campagne, trois arguments ont particulièrement polarisé les opinions des deux camps: l'argument selon lequel le projet profitera aux négociations bilatérales avec l'UE; l'avis qu'il faut construire deux tunnels pour ne pas prêter l'une des deux régions linguistiques; enfin, l'avis contraire soulignant l'inutilité et le coût trop élevé de deux tunnels. Les différents arguments semblent cependant avoir exercé un impact à différents stades de la campagne.

Loi sur le travail

La révision de la loi sur le travail a dégagé un très large soutien populaire. Presque toutes les catégories sociales ont accepté le projet parlementaire. La loi a obtenu un soutien plus marqué auprès des personnes défendant des valeurs telles que l'ouverture de la Suisse, le maintien d'une armée forte et le libéralisme économique. Ce profil se retrouve plus souvent en Suisse alémanique, chez les proches du PRD, et les personnes exerçant une activité indépendante. Les plus confiants (dans le gouvernement) ont aussi soutenu la nouvelle loi. Le soutien a par contre été nettement plus timide dans la partie francophone du pays, où la loi n'est passée que de justesse. Toutefois, ce ne sont que certaines catégories sociales et non l'ensemble de la Suisse romande, qui ont marqué leur désaccord. Ce sont les personnes actives dans le secteur public et syndicalisées qui y ont rejeté le plus largement le projet. Ces différences régionales renvoient principalement à la nature de la campagne référendaire. Le «non» a en effet été bien plus largement défendu en Suisse romande, où la grande majorité des milieux syndicaux et certains partis politiques s'opposaient à la révision. La polarisation des positions et l'intensité du débat public en Suisse romande explique également la meilleure compétence sur l'enjeu des Romands.

L'analyse des arguments avancés durant la campagne a montré que la nécessité de mettre en œuvre des politiques plus libérales était largement acceptée par la population. Les arguments du Conseil fédéral ont ainsi recueilli un large soutien et ont même fortement divisé ceux qui ont rejeté la révision. Les thèses avancées par les opposants, qui portaient principalement sur les conséquences de la révision, ont conduit en revanche à une situation beaucoup plus polarisée. C'est donc moins la nécessité économique de libéraliser la loi sur le travail qui a été critiquée que ses conséquences sociales.

Article céréalier

Peu controversé, l'article céréalier n'a donné lieu à aucun clivage socio-démographique digne de ce nom. Sur un enjeu non médiatisé et considéré comme marginal, les passions ne se sont pas déchaînées. L'opposition qu'on a pu toutefois déceler contre cet objet n'a guère rallié que les personnes observant une certaine défiance traditionnelle vis-à-vis du gouvernement. On a par ailleurs observé une certaine cohérence entre le vote sur le financement des transports publics et sur l'article céréalier. Dans les deux cas, l'opposition est venue d'un camp de fédéralistes convaincus, d'opposants à une ouverture de la Suisse sur l'Europe et de partisans d'une inégalité entre Suisses et étrangers. Il n'est dès lors guère surprenant d'avoir vu les proches de l'UDC et de l'extrême droite compter parmi les individus les moins chauds pour le nouvel article constitutionnel. Ces deux objets ont, pour ainsi dire, été mis dans le même «panier».

Initiative «Droleg»

En résumé, on peut affirmer que le vote sur «Droleg», s'il a manifesté une grande homogénéité entre les catégories sociales et politiques dans le rejet d'une libéralisation des drogues, a néanmoins donné lieu à des écarts d'opinions notables. Le conflit de génération, décelé à l'occasion

de «Jeunesse sans drogue», ne s'est certes pas creusé sur l'enjeu de la libéralisation des drogues, mais l'écart entre le vote des plus jeunes et des plus âgés reste conséquent (29 points). Les athées, les Alémaniques et les résidents des grandes villes ont été également plus sensibles au thème d'une libéralisation des stupéfiants que les autres. Si «Jeunesse sans drogue» avait polarisé la scène politique, il n'en a pas été de même avec «Droleg». Le positionnement sur l'échelle gauche-droite n'a eu somme toute qu'un faible impact sur le vote. La ligne de partage entre le oui et le non a passé entre la gauche et l'extrême gauche et les membres du parti socialiste ont préféré écouter Ruth Dreifuss que suivre le mot d'ordre de la direction du parti. Les opposants les plus résolus à l'initiative se sont recrutés dans les rangs des personnes attachées à une armée forte, les partisans de l'ordre public et le tenants d'un Etat fort.

Les tenants de l'initiative l'ont été plutôt par principe. Ils ont motivé leur choix par des convictions normatives. En revanche, l'opposition sur le thème de la libéralisation des drogues s'est cristallisée autour des réflexions pragmatiques. On a redouté les effets néfastes potentiels sur la société d'une telle politique. Les arguments du Conseil fédéral, essentiellement des arguments pragmatiques, ont dès lors convaincu. Ils ont été jugés crédibles et eurent un effet décisif sur l'issue du vote. Ceux des initiants, sans être rejetés complètement par les répondants, sont restés inopérants. Mais le plus grand enseignement de l'analyse des réactions aux différents arguments des uns et des autres est la mise à nu d'une insatisfaction latente face à la politique officielle. Il serait erroné d'interpréter le double rejet de «Jeunesse sans drogue» et de «Droleg» comme une adhésion sans faille à la politique des quatre piliers. Aujourd'hui, une majorité se dessine en fait pour renforcer le poids du pilier préventif.

En dernière analyse, on peut situer les raisons de mauvais score de «Droleg» en comparaison de «Jeunesse sans drogue» dans la réduction de deux conflits saillant à l'époque: le conflit de génération et le conflit politique.

La participation

L'analyse de la participation n'a pas mis à nu des faits très spectaculaires. Ce sont toujours les plus âgés, les plus riches, les Alémaniques, et les hommes qui font preuve du civisme le plus prononcé. Les plus attachés à un parti politique, ceux qui votent systématiquement, ceux qui estiment l'enjeu important, ou encore (et surtout) les plus compétents ont également plus participé que les autres. A l'occasion de cette votation, on a pu aussi remarquer que les personnes se situant sur les extrêmes de l'échelle gauche-droite se sont le plus déplacées aux urnes. Le vote, autrement dit, a mobilisé les extrêmes. L'extrême droite, notamment, qui a reconnu un enjeu «européen» dans le financement des transports publics (et l'article céréalier), a participé plus que les autres.

P.P.

8006 Zürich

polittrends.ch

Une nouvelle prestation de service de l'institut de recherches GfS

Depuis le 1^{er} août 1998, le département «Politique et Etat» offre une nouvelle prestation de service sur Internet. Les résultats de sondages effectués au sujet de votations, d'élections et de partis y sont documentés, munis des données les plus récentes et complétés de beaucoup d'informations recherchées habituellement dans ce domaine. Vous trouverez par exemple sous «www.polittrends.ch» concernant les ...

... votations

- une documentation comprenant toutes les offres sur Internet concernant chaque votation populaire en suspens;
- des enquêtes représentatives effectuées par notre institut au sujet des votations populaires à venir;
- «l'estimation de la SRG-SSR» lors du dimanche électoral, complétée de notre analyse à chaud;
- un résumé des «analyses VOX»;
- des dossiers spéciaux concernant «l'Europe», «les moyens de transport» et le «génie génétique»;
- hyperliens permettant d'obtenir les résultats de toutes les votations récentes du monde entier;

... les élections

- le «baromètre électoral» actuel que nous établissons régulièrement pour les médias SRG-SSR jusqu'aux élections 99;
- des articles et des contrats de membres de l'institut qui sont publiés durant l'année électorale;
- hyperliens permettant d'obtenir les résultats des élections récentes du monde entier;

... les partis

- le tout dernier état du «baromètre des partis» qui suit les tendances des élections parlementaires cantonales;
- des portraits démoscopiques des principaux partis de Suisse;
- une liste complète des adresses Internet des partis suisses au niveau national et cantonal;
- hyperliens permettant d'obtenir tous les partis nationaux du monde entier classés d'après les pays et les tendances.

Vous trouverez en outre sur «polittrends.ch» les news-tickets de 6 différentes agences nationales et internationales qui vous permettront d'avoir en tout temps des informations du jour.

Durant les 5 premiers mois de l'existence de «polittrends.ch», 7000 visiteurs(euses) ont eu l'occasion de se faire une image convaincante de notre magazine politique virtuel. A vous d'en faire de même!

Institut de recherches GfS, département «Politique et Etat»

Claude Longchamp, Chef de département

Luca Bösch, Webmaster